

2023

RAPPORT ANNUEL

Sur la prévention et la gestion des déchets





SOMMAIRE

1/10 PRESENTATION DU SIVOM.....	3
2/10 COMPETENCES EXERCEES PAR LE SIVOM.....	4
3/10 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	5
4/10 LES PRESTATAIRES.....	24
5/10 LES COÛTS.....	26
6/10 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	33
7/10 HYGIENE ET SECURITE.....	41
8/10 COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS.....	44
9/10 PREVENTION DES DECHETS.....	45
10/10 FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES 2023.....	46
GLOSSAIRE.....	52

Président du SIVOM du Born.

Rédaction du rapport assurée par les services administratif et technique du SIVOM,
sous la direction de M. Eric SOULES.

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015
et du décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document à la disposition du public au SIVOM et dans les collectivités adhérentes.



1/10 PRESENTATION DU SIVOM



Le SIVOM du Born comprend :

Pour les compétences **collecte et traitement**

- la Communauté de Communes de Mimizan (6 communes),

- la Communauté de Communes des Grands Lacs (7 communes),

Soit 13 communes au total.

Le SIVOM du Born est un **syndicat mixte fermé à la carte**. Outre les deux communautés de communes précitées, il comprend le Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande et de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande pour la compétence **traitement**.

Au total, le SIVOM compte 4 collectivités représentant 36 communes et 79 514 habitants (*).

SIVOM DU BORN		
SIVOM DU BORN / Collecte et Traitement	S.E.D.H.L. / Traitement	C.D.C. CŒUR HAUTE LANDE / Traitement
- C.D.C. des Grands Lacs (Biscarrosse, Gastes, Luë, Parentis-en-Born, Ste Eulalie-en-Born, Sanguinet et Ychoux) - C.D.C. de Mimizan (Aureilhan, Bias, Mézos, Mimizan, Pontenx-les-Forges, St Paul-en-Born)	- C.D.C. du pays Morcenais (Arengosse, Lesperon, Morcenx-la-Nouvelle, Onesse-Laharie, Ousse-Suzan, Ygos) - C.D.C. Cœur Haute Lande (Argelouse, Callen, Commensacq Escource, Labouheyre, Liposthey, Luglon, Luxey, Sabres, Saignac-et-Muret, Solferino, Sore, Trensacq)	- Belhade - Mano - Moustey - Pissos
55 645 habitants(*)	21 082 habitants(*)	2 787 habitants(*)

(*) Population DGF



2/10 COMPETENCES EXERCEES PAR LE SIVOM

> LE SIVOM GÈRE :

Pour la totalité des collectivités :

- Le traitement des ordures ménagères.

Pour 13 des 36 communes (les autres collectivités ayant conservé la compétence collecte) :

- La collecte des ordures ménagères.
- Un réseau de 9 déchetteries.
- La collecte sélective en apport volontaire en 3 flux.

> OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE SIVOM :

- Optimisation des coûts et amélioration de la qualité du service.
- Stabilité des tarifs, dans la mesure du possible.
- Politique de prévention en matière de sécurité dans le cadre du document unique et suite aux inspections de l'ACFI.
- Modernisation des équipements.
- Développement des services auprès de l'utilisateur : mise en place de nouvelles filières en déchetteries, mise en sécurité des déchetteries, tournées de collecte optimisées.
- Augmentation de la valorisation matière.
- Mise en œuvre de mesures de prévention des déchets.
- Développement de la communication auprès des usagers, des agents et des élus – Communication de proximité.

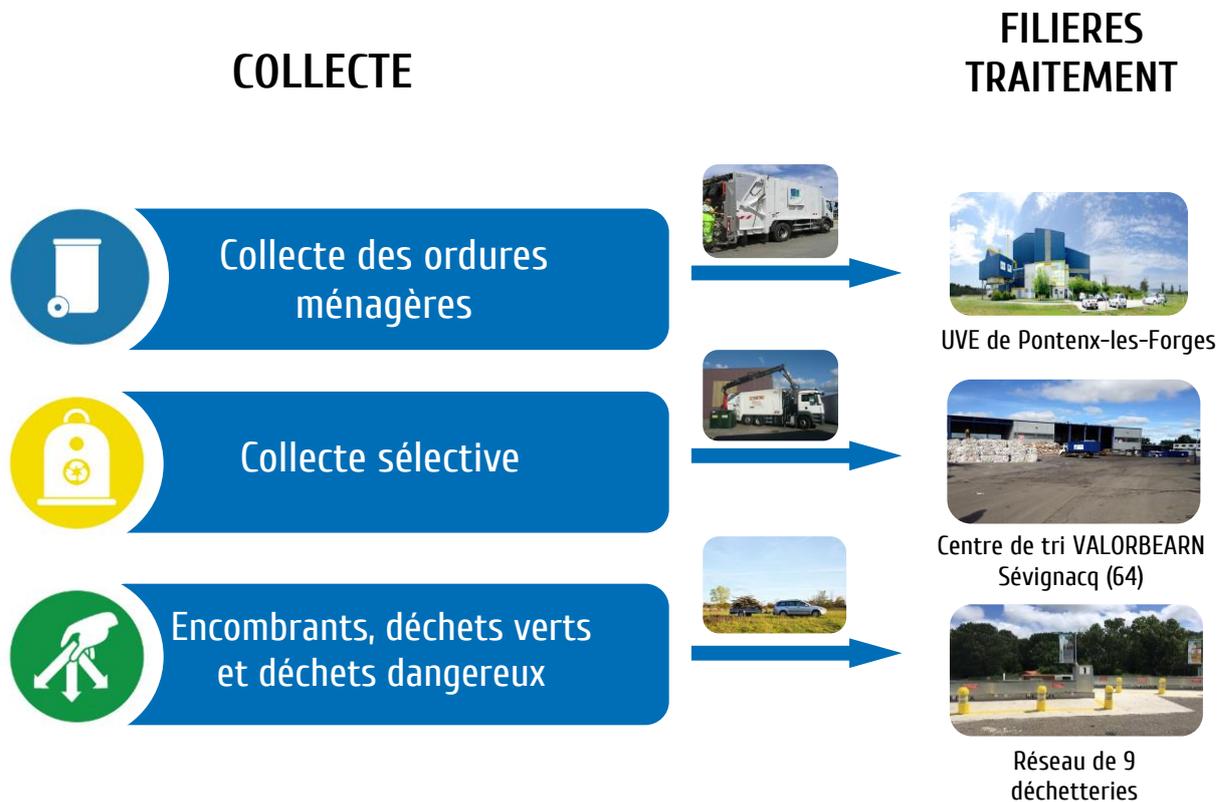




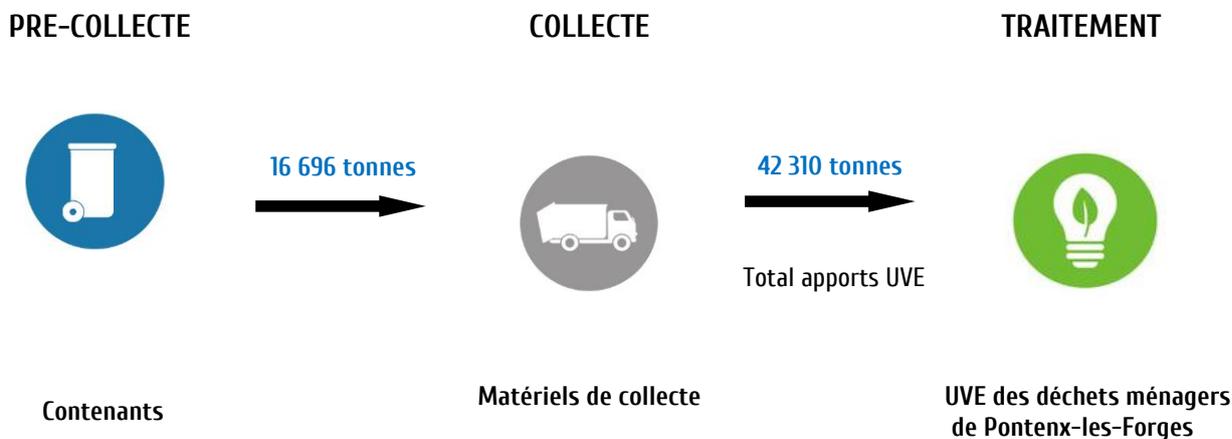
3/10 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1/10 Organisation générale de l'élimination des déchets ménagers

L'organisation générale de l'élimination des déchets ménagers du SIVOM comprend 3 filières, selon le schéma suivant :



3.2/10 Organisation de la filière Ordures Ménagères Résiduelles





LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Plus de 5 000 postes de collecte sont disposés sur l'ensemble des communes du SIVOM, soit **6 720 bacs de 770 litres**.
- Les personnes qui ne peuvent se déplacer jusqu'à un bac ou qui ne peuvent pas y accéder sont dotées d'un bac individuel de 240 litres, soit **221 bacs**.
- **151 conteneurs semi-enterrés et 9 conteneurs enterrés** sont implantés sur le territoire.
- **22 colonnes aériennes OM**.

LE LAVAGE DES BACS A ORDURES MÉNAGÈRES

Le lavage des bacs à ordures ménagères classiques est effectué en interne par les équipes du SIVOM. Le SIVOM du Born s'est d'ailleurs doté d'un camion plus perfectionné permettant d'effectuer le nettoyage des bacs à l'eau chaude et non plus à l'eau froide comme c'était le cas sur l'ancien matériel. Le lavage des conteneurs enterrés et semi enterrés s'effectue, lui, par une société de lavage spécialisée dans ce domaine. A ce jour, ces conteneurs sont lavés trois fois par an, un lavage en avant-saison, un autre en après-saison puis un dernier en hiver. En saison, les conteneurs enterrés et semi-enterrés des plages sont lavés tous les 15 jours.

L'ENTRETIEN DES BACS

Il est réalisé par les agents d'entretien du service Gestion du patrimoine. Leurs interventions sur les bacs incluent :

- La réparation des bacs (changement de roues, de couvercles...),
- Le graissage des roues des bacs,
- Le remplacement des bacs usagés par des bacs neufs,
- Le nettoyage des points de regroupement.
- La réparation et l'entretien des **conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes**.

MAINTENANCE DES VEHICULES

L'atelier mécanique assure l'entretien, la maintenance et les réparations de l'ensemble des véhicules. Il prépare tous les véhicules aux passages aux Mines et aux contrôles techniques. Les mécaniciens répondent aux demandes d'interventions en cas de panne et peuvent intervenir en dehors de leurs heures de travail en dépannage, pendant leur période d'astreinte : **29.18 heures de dépannage** (59.67 h en 2022 et 111.57 h en 2021).

Le lavage graissage de l'ensemble du parc automobile est assuré par un mécanicien laveur graisseur qui assure également les vérifications mensuelles de chaque véhicule du SIVOM.

Les agents du patrimoine ont également en charge l'entretien du site des services techniques (tonte, désherbage, rangement, nettoyage ...), de la tonte et des petits travaux en déchetteries du démantèlement des bacs OM réformés et autres contenants hors d'usage, ainsi que de la gestion du stockage des extincteurs, bouteilles de gaz etc. trouvés sur les points tri, sur les points de collecte ou devant les déchetteries.



LE PARC DE VÉHICULES

En 2023, le SIVOM a commandé : une Benne à Ordures Ménagères (BOM) non livrée.

Evolution du parc de véhicules (tous services confondus)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Polybennes	6	7	8	8	6	7
Chargeur	1	1	1	2	2	2
BOM	12*	13	12	10**	10	11
BOM + grue (Evolupac)	3	3	3	3	5	5
Camion de lavage	1	1	2	2	2	2
Fourgons + Maxity	5	7	7	7	8	8
Véhicules légers	8	8	8	6	4	4
Véhicule léger électrique			1	1	1	1
Total	36	40	42	39	38	40
Kms parcourus tous services confondus	618 030	646 333	673 054	604 568	585 586	603 481

* une benne immobilisée pour pièces sortie du décompte.

** deux bennes immobilisées pour pièces sorties du décompte

Empreinte Carbone :

En 2023, la collecte des ordures ménagères a généré 91,3 kg de particules pour un bilan carbone de 311 tonnes de CO₂.





LA FRÉQUENCE DES COLLECTES

Elle varie en fonction de la période de l'année (hors saison, mi-saison, saison). Ces variations nécessitent des moyens humains adaptés.

	Communes Urbaines	Communes semi urbaines	Plages	Hôtels/restaurants commerces	Campings ≥ 100 emplacements	Campings <100 emplacements Colonies	Conteneurs Semi-enterrés
Hors saison	2 Quartiers 1	1	2	2	2	2	1
Mi saison	2 Quartiers 1	1	2.5	2 à 3	2	2	1 à 2
Avant saison	2 Quartiers 1	1	3	2 à 3	2	2	1 à 2
En saison	2	2	7	5 à 7	7	6	1 à 7

Hors saison : de janvier à mars et de novembre à décembre.

Mi- saison : d'avril à mi-juin et octobre.

Avant saison : de mi-juin au début de la saison et septembre.

Saison : juillet et aout.

Communes urbaines : Biscarrosse, Parentis-en-Born, Mimizan.

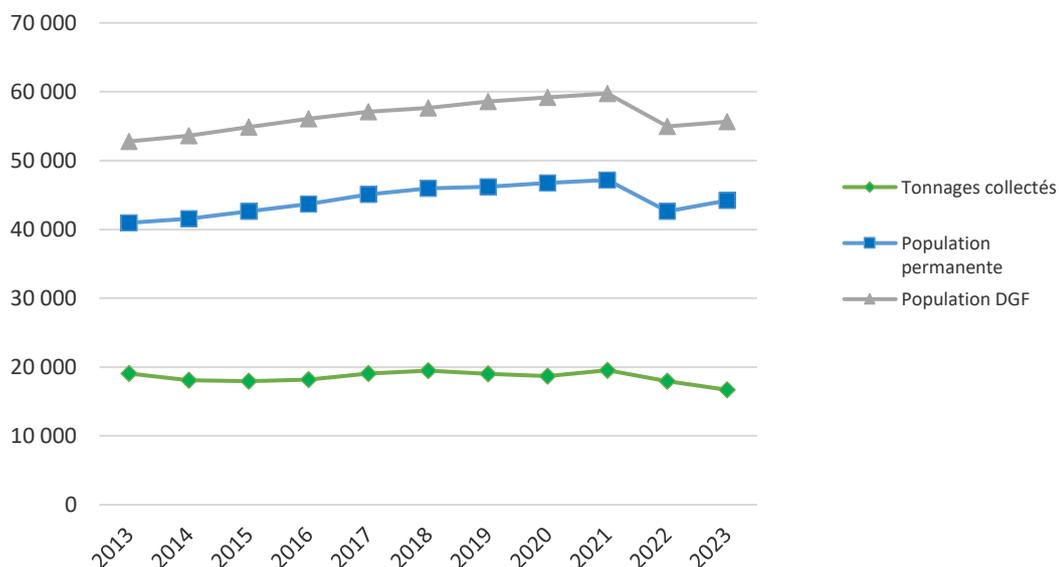
Communes semi-urbaines : Aureilhan, Bias, Escource, Gastes, Labouheyre, Liposthey, Lüe, Mézos, Pontenx-les-Forges, Ste Eulalie-en- Born, St Paul-en-Born, Sanguinet, Saugnac et Muret et Ychoux.

Plages : Biscarrosse plage et Mimizan plage.

LES RATIOS DE LA COLLECTE

Ratio par habitant (kg/hab/an)	Ratio régional touristique (kg/hab/an)
300	352

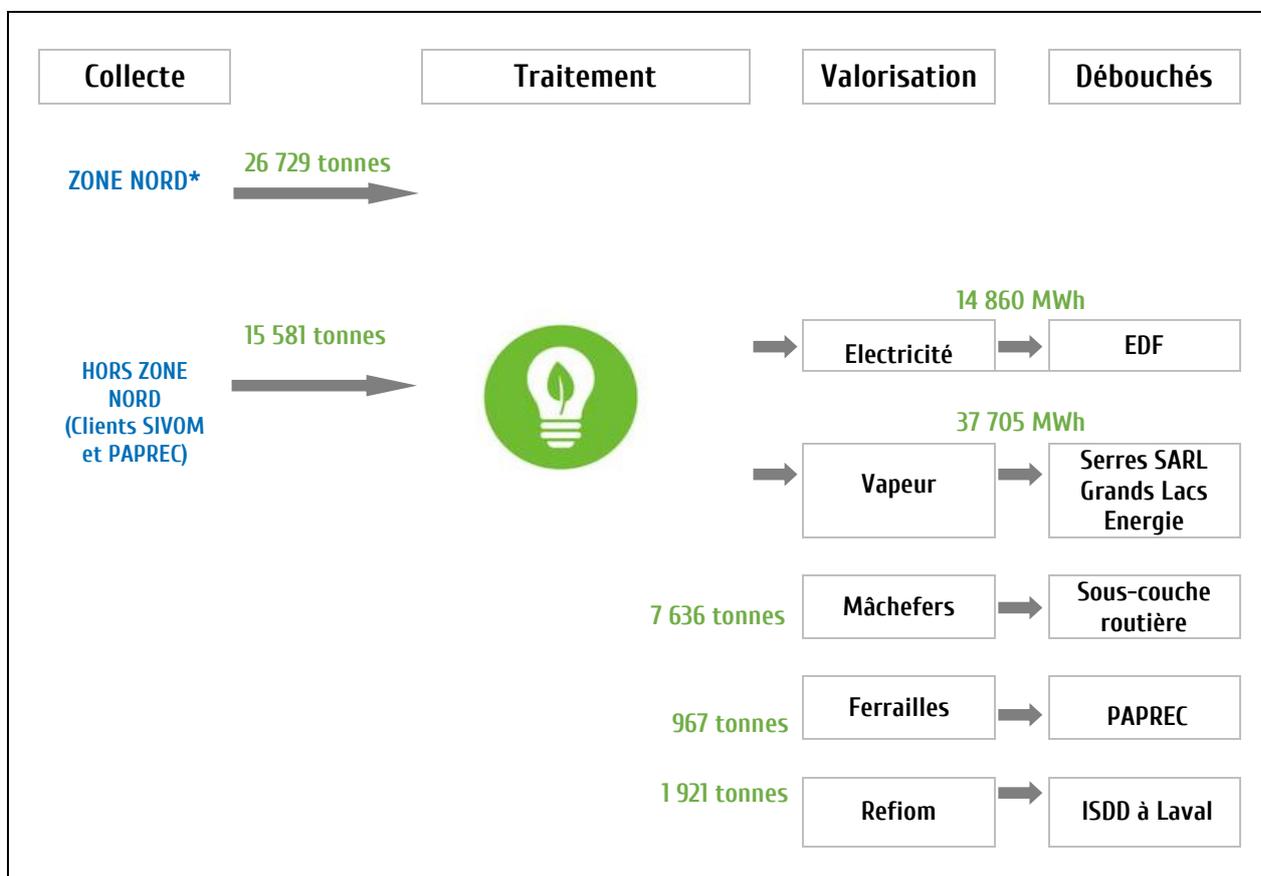
ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



CENTRE DE TRANSFERT DE MORCENX	
Maître d'ouvrage	SIVOM du Born
Exploitant	SEDHL Morcenx
Tonnage	5 460 tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire avec compactage

TRAITEMENT DES OMR ET ASSIMILÉS

Au 1^{er} avril 2022, CYCLERGIE a changé de nom : il s'agit désormais de PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE.

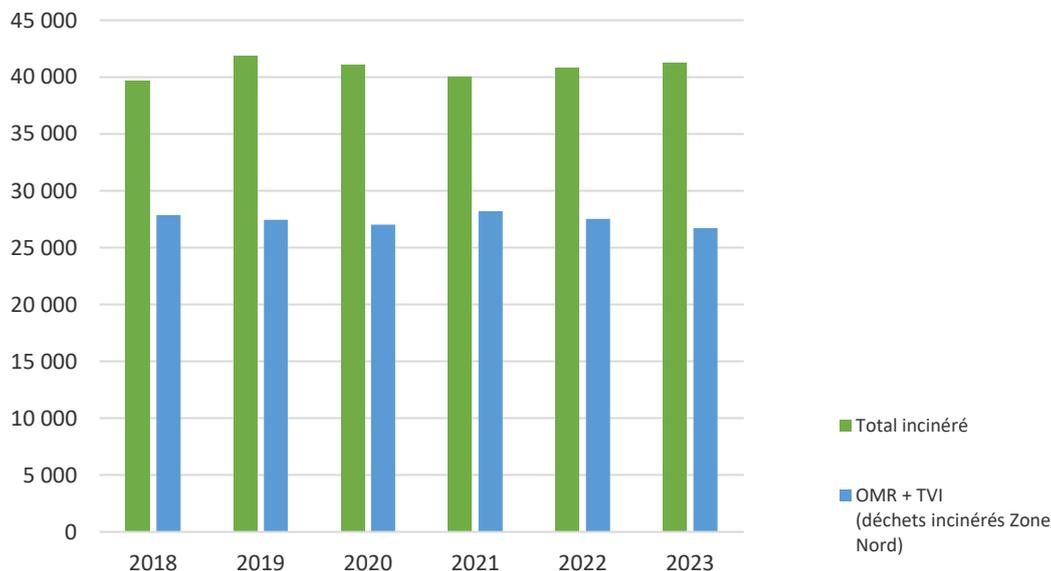


*Zone Nord = SIVOM + SEDHL de Morcenx + CCCHL



UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE PONTENX LES FORGES

Maître d'ouvrage	SIVOM du Born
Exploitant	PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE
Capacité de l'usine	42 000 t/an
Tonnage réceptionné à l'usine	41 306 T
Tonnage traité en ISDND à Aire sur Adour	1 004 T
<i>Tonnage total collecté</i>	<i>42 310 T</i>
Tonnage incinéré	41 266 T
Dont tonnages de balles incinérées	1 823 T
Tonnage de balles stockées	1 401 T
Tonnage SIVOM + SEDHL + CCCHL	26 728 T
Tonnage SICTOM du Marsan	12 315 T
Tonnage SX Environnement	936 T
Tonnage Ets PERROU et Fils	830 T
Tonnage autres clients SIVOM	467 T
Tonnages DIB	58 T
Tonnage clients CYCLERGIE	976 T
Nature de la valorisation	Production d'électricité et réseau de chaleur
Technique utilisée	Four oscillant (rotatif)
Traitement des fumées	A sec par injection de chaux (10 kg consommé par tonne incinérée)
Traitement des résidus	Mâchefers et ferraille valorisés REFIOM (résidus toxiques) traités
Taux de valorisation	85 %





Mode de fonctionnement

L'usine fonctionne 24 h sur 24 toute l'année sauf lors des arrêts techniques : 1 semaine en avril et 2 semaines en octobre. En 2023, il y a eu 139 heures d'arrêts fortuits

Les personnels de direction et de maintenance travaillent à la journée.

Les personnels d'exploitation, dits postés, travaillent comme suit :

- 2 j x 5 h-13 h
- 2 j x 13 h-21 h
- 2 j x 21 h-5 h

Suivi de 6 jours de repos.

Indicateurs techniques de marche de l'installation et bilan énergétique

Le tableau ci-dessous résume les principales valeurs relatives au fonctionnement de l'installation.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
MARCHE DE L'INSTALLATION						
Tonnage incinéré	39 714	40 362	41 064	40 066	40 811	41 266
Heures de marche four	7 925	8 119	8 252	7 986	8 136	8 177
% marche sur année	96,38 %	97,94 %	98.80 %	96.99 %	97.85 %	98.33 %
Heures de marche turbo	7 703	7 926	8 071	7 440	7 793	7 910
Tonnage mis en balles	2 365	1 492	1 714	1 250	1 009	1 401
Tonnage stocké évacué en ISDND	0	0	0	0	0	0
Tonnage détourné en ISDND	1 571	1 008	515	2 604	2 051	1 004
REFIOM produit en tonne	1 835	1 804	1 864	1 904	1 853	1 921
Chaux consommée en tonne	381	380	403	460	431	522
Charbon actif en tonne	7	17	20	21	23	21
Mâchefers produits en tonne	7 023	7 686	8 461	7 783	6 397	7 636
Refus criblage en tonne	760	772	493	622	638	679
Ferrailles en tonne	962	1 025	1 121	1 154	986	967
Boues lagunes en tonne	167	92	106	160	113	168
BILAN ENERGETIQUE						
Electricité produite en Mwh	14 157	14 676	15 082	14 428	14 860	15 141
Vapeur produite en Mwh	41 306	42 756	42 225	42 828	38 966	37 705
Electricité consommée en Mwh	3 716	3 671	3 941	4 019	3 691	3 777
Performance énergétique	85,7 %	86.7 %	85.67 %	84,21 %	83,06 %	85,36 %

Depuis 2015, le calcul du pourcentage de marche sur l'année est basé sur le nombre d'heures de l'année déduction faite des arrêts techniques programmés, soit 8 100 heures.



Incidents radioactivité

Il y a eu 5 déclenchements du portique de radioactivité (véhicules du SIVOM et du SEDHL) dus à des déchets d'origine médicale (DASRI).

Qualité du traitement

Depuis 2008 deux contrôles annuels, à la charge de l'exploitant, sont réalisés par un laboratoire externe en plus des auto-contrôles. En 2023, la DREAL n'a pas ordonné de contrôle inopiné.

Les contrôles du traitement de fumées, réalisés par le bureau VERITAS montrent que les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté du 20 septembre 2002.

Le tableau ci-après résume les valeurs obtenues et les compare aux normes de rejet. La présentation des mesures tient compte de l'arrêté du 20 septembre 2002 :

PARAMETRES DE MESURE	Seuil réglementaire	1 ^{ER} semestre 2023	2 ^e semestre 2023
		VERITAS	VERITAS
Température en °C		156	154
Teneur en CO2 en %/sec		4,41	5,7
Teneur en O2 en %/sec		15,6	14,1
Teneur en CO en mg/Nm3 à 11% O2	<= 50	0	0
Teneur en H2O en %		5,49	8,09
Vitesse en m/s	>= 12 m/s	23,6	23,3
Débit en Nm3 humide/h		46 500	46 500
Débit en Nm3 sec/h		43 900	42 700
Poussières totales sur sec en mg/Nm3 à 11% O2	<= 10	1,78	1,35
Cd+Ti en mg/Nm3 à 11% O2	<= 0,05	0,0206	0,00177
Hg en mg/Nm3 à 11% O2	<= 0,05	0	0,00119
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V à 11% O2	<= 0,5	0,262	0,137
HCl en mg/Nm3 à 11% O2	<= 10	10,4	6,09
HF en mg/Nm3 à 11% O2	<= 1	0	0
SO2 en mg/Nm3 à 11% O2	<= 50	9,99	3,81
Teneur en COV en mg/Nm3 à 11% O2	<= 10	0	1,04
NOX en NO2 en mg/Nm3 à 11%O2	<=400	344	350
Somme dioxines et furanes en ng/Nm3 à 11%O2	<= 0,1	0,0109	0,0361

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les dioxines et furanes sont mesurées en semi-continu. Les valeurs limites sont fixées non plus seulement en termes de concentration mais aussi en termes de flux.



Suivi de la qualité des eaux

Nappe

Le point zéro réalisé en 1996 montre que la qualité des eaux de la nappe phréatique située en amont et en aval de l'installation est de qualité moyenne.

Les analyses réalisées pour l'année 2023 dans les mêmes conditions ne montrent pas de modification de la composition physico-chimique de la nappe.

Rejet lagune

Le dispositif de lagunage aéré traite les eaux sales issues de l'usine (zone de stockage, presse à balles, eaux domestiques) mais également les eaux issues de la partie collecte (station de lavage des camions et eaux domestiques).

Le SIVOM a mis en place un canal de mesures en sortie de la lagune de décantation qui permet de contrôler les volumes infiltrés dans les lagunes prévues à cet effet.

Les rejets sont conformes à l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Mesures des retombées atmosphériques

Un nouveau protocole de mesure des retombées atmosphérique a été mis en place en 2017 avec la mise en place de jauges OWEN qui permettent de collecter pendant un temps donné (2 mois) les retombées atmosphériques. Les résultats de ces mesures montrent des concentrations de polluants en dessous des normes en vigueur (notamment les métaux, les dioxines et les furanes). Ces mesures sont complétées par les mesures faites sur les aiguilles de pin. Ces dernières montrent des concentrations en métaux ainsi qu'en dioxines et furanes faibles comme en 2020 et ne mettent pas en évidence l'influence des émissions de l'UVE.

Le bilan 2023 est de **18 heures de dépassements des rejets atmosphériques** essentiellement dues à des problèmes d'injection de chaux et des microcoupures électriques du réseau EDF entraînant le passage en marche critique du traitement des fumées. Il reste très en-deçà de la limite réglementaire.

En 2022, il était de 14.5 heures. La réglementation (Arrêté du 20/09/02) fixe à 60 heures le temps maximal de dépassement.

L'objectif Groupe auquel appartient PAPREC ENERGIE ATLANTIQUE, dans le cadre de la politique environnementale, fixe ce dépassement à 30 heures au maximum.



TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT SUR L'INSTALLATION

Il y a eu 2 arrêts techniques en 2023.

Le premier a duré une semaine en avril et n'a fait l'objet que du nettoyage de l'installation (four, chaudière, extracteur mâchefers) et de petites interventions.

Le second qui a duré deux semaines en octobre a permis la réalisation de travaux : installation des cannes d'injection d'urée dans la post combustion, pose d'un revêtement isolant sur la cellule, réfection de bétons dans la chaudière, travaux sur le pont roulant et sur l'extracteur de mâchefers, remplacement des analyseurs, installation de l'analyseur de mercure.



INDICATEURS FINANCIERS

Gestion du compte gros entretien renouvellement

Le compte de renouvellement du marché conclu avec PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE comporte deux parties : une préventive et une curative. Le bilan de l'année est résumé dans le tableau suivant.

Montants H.T.	Année 2023		GER total
	GER préventif	GER curatif	
Provisions versées par le SIVOM	526 662,48 €	134 871,96 €	661 534,44 €
Dépenses effectuées par CYCLERGIE	431 968,45 €	8 098,55 €	440 067,00 €
Solde 2023	94 694,03 €	126 773,41 €	221 467,44 €
Report solde 2022	- 1 119 815,06 €	237 033,52 €	- 882 781,54 €
Solde cumulé 2023	- 1 025 121,03 €	363 806,93 €	- 661 314,10 €

Pour la 2^{ème} année consécutive, le solde du GER annuel est positif.

Rappel : conformément à l'article 24.2 du CCP du marché conclu avec PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE le solde du compte de gros entretien renouvellement curatif sera reversé au SIVOM, s'il est positif ou restera à la charge de PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE, s'il est négatif.

Compte global de l'Exploitant

L'exploitant a enregistré, sur l'ensemble de l'année 2023 **un déficit comptable de 795 001 €**. Les produits d'exploitation augmentent de 23.73% par rapport à 2022, et dépassent les 4.4 M€. Les charges baissent de 35.1% par rapport à 2022 et excèdent les 5.2 M€.

La hausse des produits et des charges d'exploitation est liée essentiellement au fait que les dépenses liées aux travaux des Meilleures Techniques Disponibles et le remboursement de ces frais par le SIVOM se retrouve dans le compte d'exploitation 2023. Ce fait influe également sur le déficit car, alors que les travaux étaient terminés en décembre, le SIVOM n'a pas payé l'intégralité des factures dues à PAPREC en 2023. Le prix moyen de vente de l'électricité est de 73.21 € par MWh.

Pour mémoire, l'exploitation 2022 montrait un déficit de 286 135 €. Le montant communiqué par PAPREC en 2023 pour l'exercice 2022 comprenait des reprises de provisions erronées qui entraînaient un déficit de 8 246 €.



COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

La CSS de l'UVE de Pontenx-les-Forges créée par arrêté préfectoral du 06/02/2014 renouvelée par arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 ne s'est pas réunie cette année. La dernière année d'exploitation étudiée en CSS est 2018.

3/10 Organisation de la filière collecte sélective

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

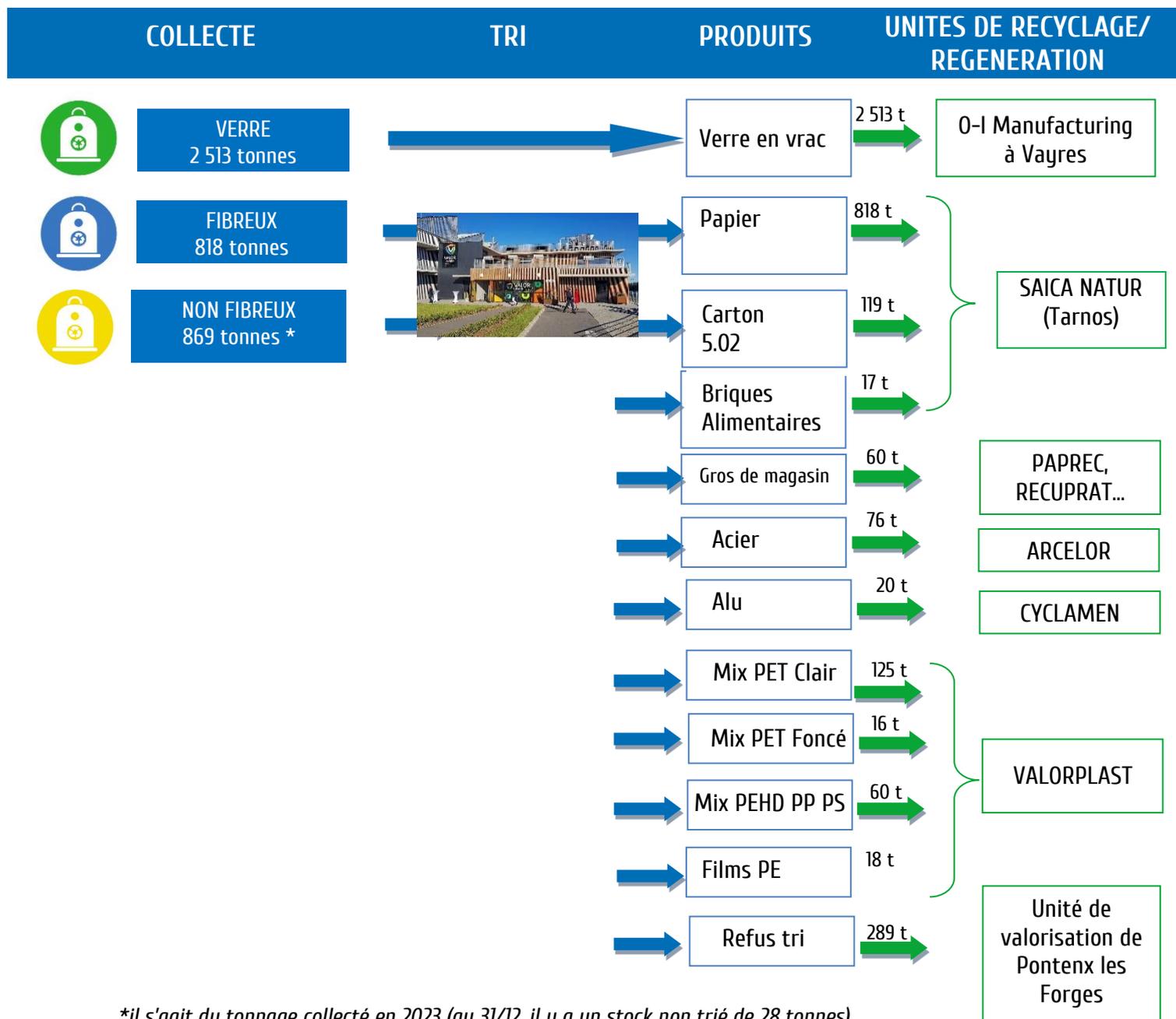
ID : 040-244000279-20240610-DCS2024_30-DE



La collecte sélective s'effectue en points d'apport volontaire.

284 colonnes à EMR, 207 colonnes à papiers/carton et 271 colonnes à verre sont réparties sur le territoire du SIVOM.

Le SIVOM gère les collectes des emballages ménagers et du papier en régie. La collecte du verre est réalisée par un prestataire privé, la société SLR / MINERIS.



*il s'agit du tonnage collecté en 2023 (au 31/12, il y a un stock non trié de 28 tonnes)

LES RATIOS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Ratio CS par habitant (kg/hab/an)	Ratio efficacité collecte du papier (kg/km)	Ratio efficacité collecte des emballages (kg/km)
75.5	33.7	20.8

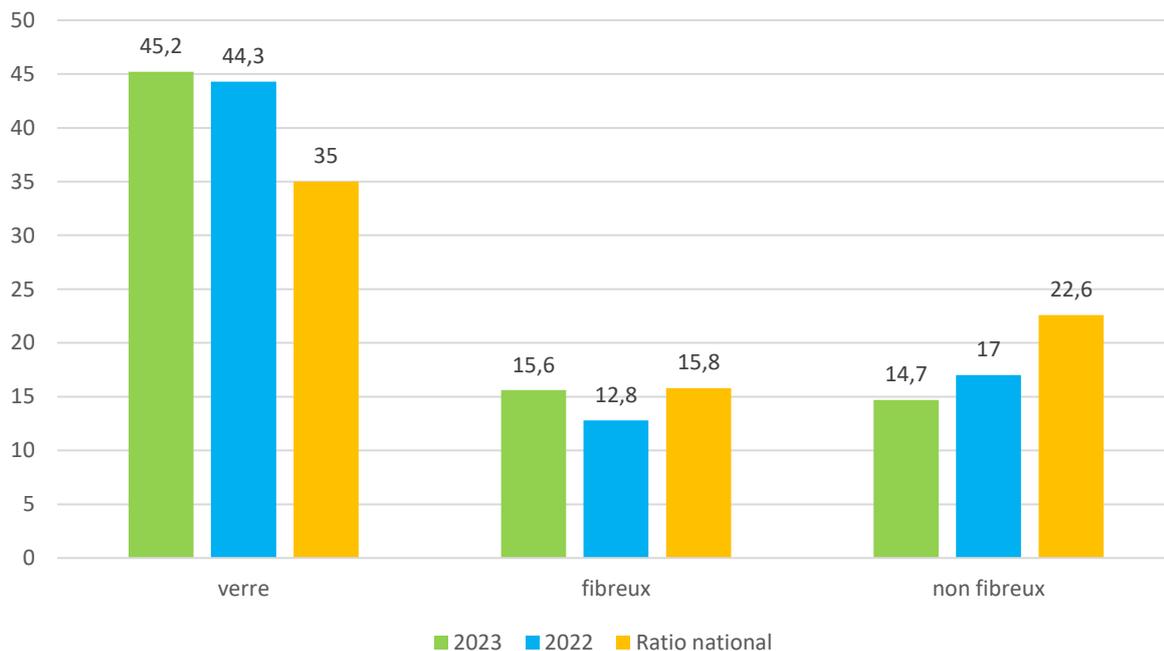


Par rapport au gisement d'emballages contractuel avec Citéo :

- le **taux de tri** des emballages ménagers du SIVOM du Born est de **84 % (hors tri du papier)** – il correspond à la quantité d'emballages ménagers triés par les habitants par rapport à la quantité d'emballages ménagers mis en marché (calculée à partir de la population DGF),
- le **taux de recyclage** des emballages ménagers est lui de **75% (hors papier)** – il correspond à la quantité d'emballages recyclés (quantités expédiées vers les usines de recyclage) par rapport à la quantité d'emballages ménagers mis en marché.



EVOLUTION DES PERFORMANCES



Ratios en kilos par habitant établis selon la population DGF (les ratios nationaux sont ceux consolidés par CITEO, données 2022)

- Le ratio à l'habitant montre une baisse pour le flux Non Fibreux (- 7% par rapport à 2022) et une augmentation pour le flux Fibreux (16% par rapport à 2022). Ces chiffres s'expliquent par la mise en place des extensions des consignes de tri et le changement du schéma de collecte au 1^{er}/10/2022. (Dans les chiffres 2022, on retrouve un ratio important de PCNC dans les EMR, qui se retrouve, en 2023, dans le flux Fibreux).



3.4/10 Filière Déchetteries

9 déchetteries sont réparties sur l'ensemble du territoire du SIVOM gratuitement pour les particuliers. Le tonnage total collecté s'élève à 30 578 tonnes.

PRODUITS ACCEPTES EN DECHETTERIE		REPRENEURS	UNITES DE ELIMINATION	RATIOS 2023	RATIOS 2022
Tout venant incinérable	2 451 t	SIVOM	Valorisation énergétique (Pontenx les Forges)	44,0 kg/hab	47,2 kg/hab
Gravats	5 868 t	SIVOM	Stockage en ISDI (Biscarrosse, Mimizan)	105,5 kg/hab	135,4 kg/hab
Ferraille	815 t	PERROU	Acieries en Espagne	14,6 kg/hab	16,5 kg/hab
Cartons	588 t	SAICA NATUR	Papeteries en Espagne	10,6 kg/hab	10,6 kg/hab
Déchets verts	16 346 t	Aires de compostage Suez Organique	(Gironde / Landes / Pyrénées Atlantiques)	293,8 kg/hab	276,1 kg/hab
Bois	2 583 t	PERROU	Valorisation EGGER - recyclage bois	46,4 kg/hab	50,2 kg/hab
D.D.S.*	72 t	SIAP	Incinération (Bassens)	1,3 kg/hab	1,2 kg/hab
Huile de vidange	21 t	CHIMIREC DARGELOS	Incinération en cimenterie (Airvault)	0,4 kg/hab	0,4 kg/hab
Batteries	7 t	PERROU	Recyclage	0,13 kg/hab	0,2 kg/hab
Piles et accumulateurs	4,4 t	COREPILE	Recyclage (Paprec - Cestas)	0,08 kg/hab	0,08 kg/hab
DEEE**	615 t	ECOSYSTEM	Démentèlement / Recyclage	11,1 kg/hab	11,3 kg/hab
Mobilier	909 t	ECOMAIISON	Recyclage / Valorisation énergétique	16,3 kg/hab	14,2 kg/hab
Plâtre	295 t	PERROU	Recyclage (Gironde) / Enfouissement	5,3 kg/hab	5,5 kg/hab
Cartouches d'encre	0,8 t	CORE	Réemploi	0,01 kg/hab	0,01 kg/hab
Déchets pneumatiques	3,2 t	ALIAPUR / PERROU	Recyclage	0,06 kg/hab	0,04 kg/hab
Ratio global par habitant (tous flux confondus)				549,58 kg/hab	569,11 kg/hab

*Déchets Diffus Spécifiques

** Déchets D'Equipements Electriques et Electroniques



Bilan matière 2023 par déchetterie
(Y compris les déchets collectés par la déchetterie mobile)

	Biscarrosse bourg	Biscarrosse plage	Mézos	Mimizan	Parentis en Born	Ste Eulalie en Born	St Paul en Born	Sanguinet	Ychoux
FERRAILLE (Tonnes)	185	46	15	121	115	85	105	98	47
CARTON (Tonnes)	121	41	13	121	94	20	41	45	34
T.V.I. (Tonnes)	604	135	110	468	373	152	215	254	140
GRAVATS (m ³)	1088	232	96	856	632	144	368	296	200
GRAVATS (Tonnes)	1632	348	144	1284	948	216	552	444	300
BOIS (Tonnes)	630	160	76	515	352	147	275	300	128
Huiles de vidange (tonnes)	7,92			4,50	4,32	0,90	0	3,24	0
Piles (Tonnes)	1,27	0	0,0	0,82	0,51	0,43	0,26	0,58	0,31
Cartouches d'encre (tonnes)	0,32	0,03	0,01	0,10	0,09	0,07	0,04	0,08	0,07
D.E.E.E. (Tonnes)	193,4	37,4	13,0	142,0	82,0		47,2	65,9	34,5
D.D.S. (Tonnes)	24,6			18,6	10,1		5,0	8,8	4,8
Déchets de plâtre (tonnes)	100,9			66,7	57,6		29,9	26,5	13,3
MOBILIER (tonnes)	401			226	203				78
PNEU Filière ALIAPUR (Tonnes)									1,2
PNEU Hors filière (Tonnes)									2,0



Une majorité des flux issus des déchetteries sont en baisse par rapport à 2023 : -13% pour les gravats, -10% pour la ferraille, -6% pour le bois, -5% pour le T.V.I.
 2 flux voient une augmentation : +8% pour les déchets verts et +16% pour le mobilier.

FOCUS DECHETS VERTS

Destination des déchets verts broyés pour traitement par compostage (Répartition en %)

Destination	Pontenx	STEP Biscarrosse	Audenge (33)	Bellocq (64)	Pontacq (64)
Déchetterie de Biscarrosse	-	13.2%	13.8%	4.9%	5.1%
Déchetterie de Parentis	0.4%	-	7.9%	11.1%	11.6%
Déchetterie de Mimizan	32%	-	-	-	-
Répartition par ville	32.4%	13.2%	21.7%	16%	16.7%

Répartition par département	Gironde	Landes	Pyrénées Atlantiques
	21.7 %	45,6%	32.7%



Liste des déchetteries	Jour d'ouverture	D.D.S	D3E	Mobilier	Plâtre	NB de visites (NB de véhicules des particuliers)			
						Moyen par jour d'ouverture	Mini par jour d'ouverture	Maxi par jour d'ouverture	Total 2023
Biscarrosse Bourg	6/7	oui	oui	oui	oui	335	180	534	100 724
Biscarrosse Plage	3/7 (5/7 en saison)	-	oui	-	-	84 (h.saison) 77 (saison)	32	221	14 168
Mézos	2,5/7	-	oui	-	-	49	31	72	7 200
Mimizan	6/7	oui	oui	oui	oui	143	83	292	42 805
Parentis-en-B	5/7	oui	oui	oui	oui	170	84	272	42 231
Ste Eulalie-en-B.	3/7	-	-	-	-	56	42	109	10 517
St Paul-en-B.	5/7	oui	oui	-	oui	68	43	138	16 657
Sanguinet	5/7	oui	oui	-	oui	131	71	179	29 966
Ychoux	5/7	oui	oui	oui	oui	62	35	104	15 560
TOTAL ANNUEL									279 828



Sur le nombre de visiteurs total sur l'année, il y a eu une légère baisse de la fréquentation sur l'ensemble des déchetteries (baisse globale de 1.3%). Seuls les 3 sites de Biscarrosse Bourg et Plage ainsi que Parentis ont connu une hausse de 2% en moyenne. La plus grosse baisse de fréquentation concerne la déchetterie de Saint Paul en Born (baisse de 18.4%).

Opérations	NB de polybenne	kilométrage
Vidage des bennes déchetteries	7	123 678 km

Dans le kilométrage indiqué, sont pris en compte des missions annexes attribuées aux polybenne comme la mise en place de colonnes de tri ou de bacs, l'enlèvement de caissons gros producteurs (campings, communes) ...

Nous remarquons une baisse des kilomètres parcourus de 1% par rapport à 2022.

LA DECHETTERIE MOBILE

Il s'agit d'un camion remorque de type polybenne sur lequel sont chargés 5 caissons, mis à disposition des usagers une journée par semaine sur un site dédié de la commune. Il s'agit d'une « mini déchetterie » itinérante. Ce service permet aux usagers de venir déposer les cartons, la ferraille, le bois, le tout-venant et les déchets verts. Il est réservé aux communes dont la déchetterie a fermé. Il n'y a plus que Bias qui bénéficie de ce service, de mars à octobre.

647 personnes ont utilisé ce service, soit une augmentation de 15.50% de la fréquentation par rapport à l'année 2022. Cela représente 21.5 visites par jour en moyenne – Extrêmes : 36 visiteurs dans une journée en juillet et 6 visiteurs dans une journée en mars.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce service est destiné aux habitants des communes dépourvues de déchetterie et aux communes dont la déchetterie est ouverte à temps non complet.

Le service est rendu dans les communes de : Aureilhan, Bias, Biscarrosse Plage, Gastes, Luè, Mézos, Mimizan Plage, Pontenx-les-Forges et Sainte Eulalie-en-Born.

Le SIVOM collecte devant le domicile des usagers, qui se sont préalablement inscrits, les objets encombrants qui ne peuvent pas entrer dans un coffre de voiture, dans la limite de 4 objets de moins de 2,50 m linéaire, par usager. Le SIVOM propose aux usagers qui le souhaitent de destiner leurs encombrants au réemploi.

En 2023, 85 usagers ont utilisé ce service, ce qui a permis de collecter 116 encombrants. Si le nombre d'usagers a augmenté de 12 % par rapport à 2022, le nombre d'encombrants collectés a diminué de 30%.

3.5/10 Filière des déchets non ménagers

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 040-244000279-20240610-DCS2024_30-DE



NATURE DES SERVICES

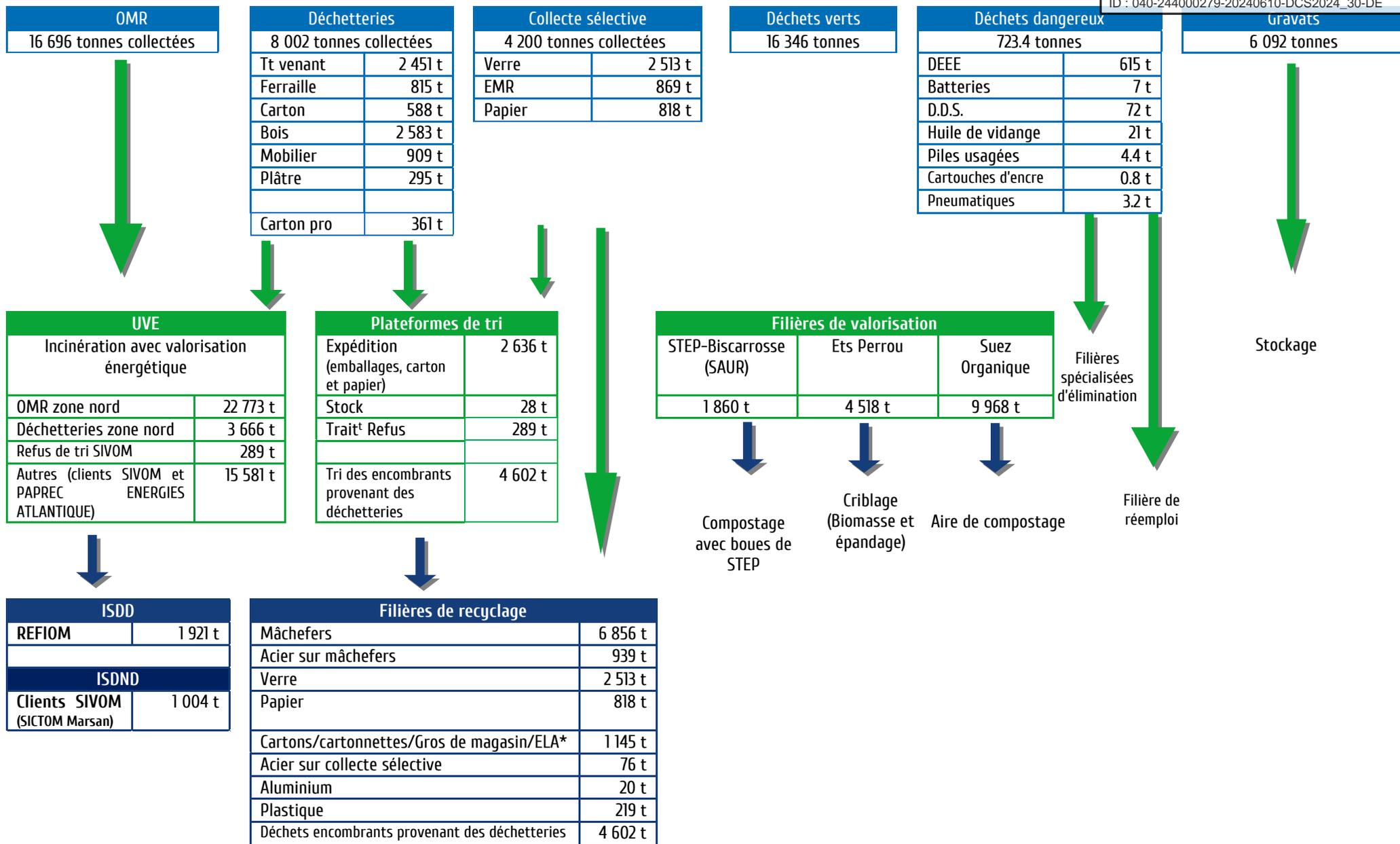
- Déchets inertes des communes de Biscarrosse et Mimizan acceptés en ISDI (déchets du bâtiment, gravats) : 224 m³ (-53% par rapport à 2022)
- Déchets verts des entreprises et des communes : 7 436 m³ (-3.8% par rapport à 2022)
- Cartons des gros producteurs : une collecte spécifique est proposée aux plus gros producteurs de cartons effectuée par une benne à ordures ménagères (2 jours de collecte par semaine, Sud / Nord). 306 bacs de 770 l sont ainsi collectés. Le tonnage a progressé de 15.9%.

Equipage BOM	Fréquence de collecte	Tonnage 2023	Kilométrage	Ratio efficacité
2 agents	1 fois/semaine	408 t	15 047 km	36 kg/km

57 tonnes de cartons bruns ont été collectés auprès des campings (Comptabilisées dans le carton 1.05 = déchetteries).



3.6/10 Bilan





Synthèse de la valorisation des déchets collectés

Type de déchets	OMR	Verre	Fibreux	EMR ¹⁾	Déchets verts	Déchets issus des déchetteries + carton pro ²⁾	Déchets dangereux	Total
Nature valorisation	Incinération avec valorisation	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Compostage	Incinération, Recyclage ou stockage	Incinération recyclage ou réemploi	-
Tonnages collectés	16 696	2 513	818	869	16 346	14 094	723	52 059
Tonnages enfouis	0	0	0	0	0	6 092	0	6 092
Tonnages valorisés	16 696	2 513	818	869 ⁽¹⁾	16 346	8 002	723	45 967
Part valorisé/total	100%	100%	100%	100%	100%	56.8%	100%	88.3%

¹⁾ Une partie des tonnages collectés (289 t) correspond aux refus de tri, elle est valorisée à l'unité de valorisation de Pontenx les Forges.

²⁾ tout venant, ferraille, bois, carton, mobilier, plâtre, et gravats (la part de tonnage enfouis correspond aux gravats)

Ce ratio augmente par rapport à 2022 (86%).





4/10 LES PRESTATAIRES

Nature des prestations	Nom des prestataires	Montant 2023 H.T.	Montant 2022 H.T.	Évolution 2023/2022
Tri, Conditionnement, refus de tri et Transport EMR / Papier / Carton	VALORBEARN PERROU et Fils MAUFFREY Nouvelle Aquitaine SAÏCA Natur Sud	312 021,82 €	230 898,00 €	35%
Collecte du verre	ANCHEN AVANTAGES SLR/MINERIS	137 415,00 €	216 121,00 €	-36%
Traitement des déchets verts (broyage, transport et valorisation)	SUEZ ORGANIQUE, PERROU et Fils MAUFFREY Nouvelle Aquitaine COPO Services	522 894,00 €	547 765,00 €	-5%
Collecte et traitement du bois	PERROU et Fils	208 571,93 €	201 260,00 €	4%
Collecte et traitement des DDM dont le recyclage des peintures acryliques	SIAP PENA Environnement	53 963,14 €	71 634,00 €	-25%
Traitement du plâtre	PERROU et Fils	23 718,40 €	25 426,00 €	-7%
Entretien des ISDI	GO MACHINE	31 729,50 €	20 594,00 €	54%
Fourniture de composteurs	QUADRIA	61 526,08 €	24 248,00 €	154%
Fourniture de carburant	DEGUILHEM G. ENERGIE SUPER U	364 657,42 €	374 379,00 €	-3%
Entretien des véhicules et engins	ACI PALFINGER, AUTO BILAN FRANCE, AUTO DISTRIBUTION, BMV, CDA, EGFM, FLEXILOC, FAUN ENVIRONNEMENT, FRANCE PARE BRISE, HYDRAULIQUE AQUITAINE, HYMSO, IDM, JMD, KENT France, LANGUEDOC CHIMIE, LEVAUFRE SARL, M3 Sud Ouest, MAINTENANCE COTE SUD, MANJOT HYDRO, OUEST SOUDURE, OUTILLAGE DU SUD, PCT, MAUBOURGUET, SIPIM, RENAULT TRUCKS, SEMAT, SOCODIF, SODITEC, SYSOCO, V2V MATERIEL, WÜRTH France, ZEP Industries	258 526,60 €	260 465,42 €	-1%
Fourniture de pneumatiques	SOG PNEUS SERVICES TRISCOS AUTOMOBILES	38 637,26 €	41 202,34 €	-6%
Exploitation de l'UVE de Pontenx-les-Forges	PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE	2 379 830,06 €	2 485 735,00 €	-4%
TOTAL		4 393 491,21 €	4 499 727,76 €	-2%



Par rapport à 2022, on constate une hausse du coût du tri des emballages, compensé partiellement par la baisse du coût de collecte du verre, du fait des prix attractifs obtenus lors de l'appel d'offres 2023.

Le coût de collecte et traitement du bois et du plâtre ainsi que du broyage et traitement des déchets verts diminue car les quantités 2023 sont moindres qu'en 2022, alors que les prix augmentent.

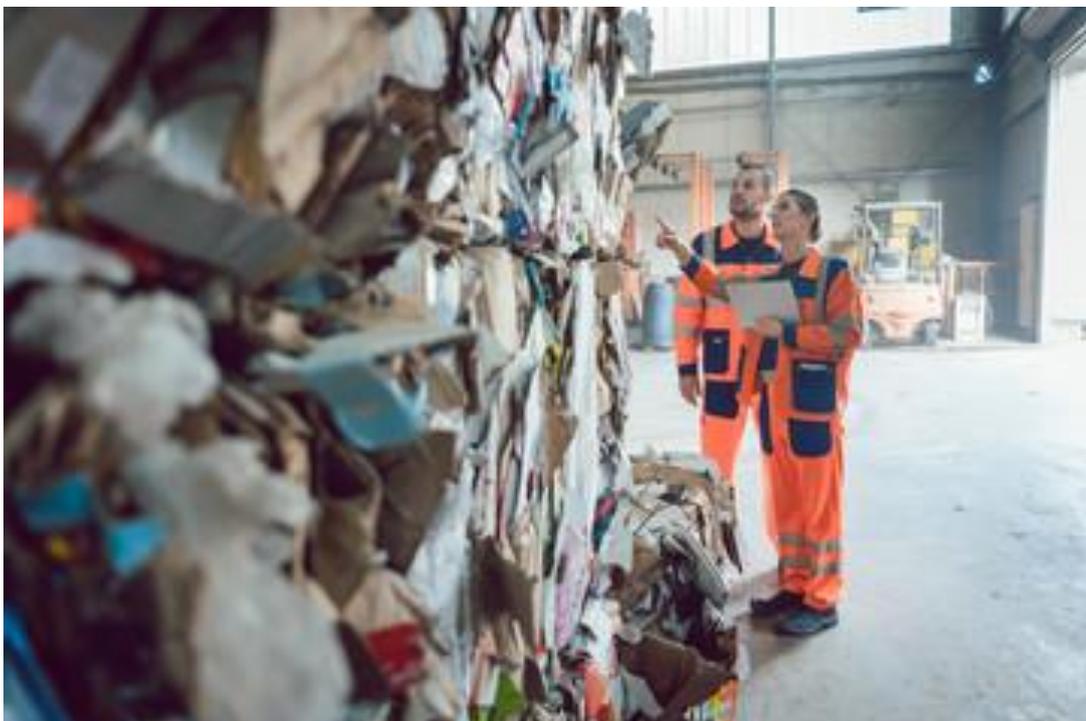
Le coût de collecte et traitement des DDM baisse de façon significative car le SIVOM a adhéré en cours d'année à ECODDS, éco-organisme qui prend en charge la collecte et le traitement des DDM des ménages.

Le coût de fourniture de carburant baisse légèrement car le prix s'est stabilisé en fin d'année. Le coût d'entretien des véhicules est stable car les mécaniciens ont pu réaliser davantage de maintenance préventive. En revanche, le prix des pièces mécaniques a augmenté. Le prix des pneumatiques n'a pas évolué. En revanche, le besoin a été moindre en 2023 par rapport à 2022.

Le coût des composteurs correspond aux 948 composteurs commandés en 2022 et livrés en 2023. En 2022, seuls 440 composteurs ont été livrés.

Le coût d'entretien des ISDI augmente car il comprend un essai de criblage et concassage des gravats, peu concluant. Le coût d'exploitation de l'UVE diminue du fait de la baisse du prix de la part proportionnelle négociée dans l'avenant n°5 au marché d'exploitation, applicable en milieu d'année (vente d'électricité sur le marché libre).

Globalement, les montants versés aux prestataires baissent de 2%, à la fois en raison de la baisse des quantités commandées et de certains prix négociés.

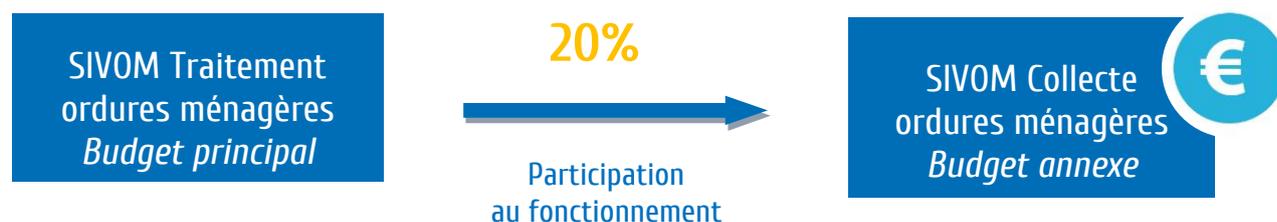




5.1/10 Généralités

Le **budget principal Traitement ordures ménagères** comprend l'incinération des déchets à l'Unité de Valorisation Énergétique et la gestion des installations de stockage de déchets inertes.

Le **budget annexe Collecte ordures ménagères** comprend les dépenses d'administration générale (personnel administratif et responsable des services techniques, conseiller de prévention, communication, prévention des déchets, frais de gestion généraux : eau, électricité, fournitures générales, affranchissement, ...). la collecte des ordures ménagères résiduelles, la gestion des déchetteries (haut et bas de quai), la collecte sélective des emballages ménagers à recycler et du papier (emballages en verre, fibreux, non-fibreux), la gestion de la redevance, les dépenses relatives à l'atelier mécanique et à l'entretien du patrimoine, y compris les frais de personnel afférents.



Le service est assujéti à la TVA. Tous les coûts sont donc exprimés en **hors taxes**. Le taux de T.V.A. 2023 est de 10%. (Inchangé par rapport à 2022), sauf pour les prestations relatives aux installations de stockage, aux fournitures et aux investissements (taux normal de 20%).

Le service est financé par la **redevance générale**. (R.E.O.M. : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

5.2/10 Exploitation 2023

On constate une augmentation conséquente des dépenses du budget annexe Collecte (hors provisions) : + 6.91%.

Les deux postes les plus impactés par cette hausse sont :

- **les charges de personnel (chapitre 012) : + 7.01 %** en raison :
 - des recrutements (remplacements de départs à la retraite et démissions, poste aménagé d'agent d'entretien pour un ripeur pour raisons de santé, renfort au service redevance, ambassadeurs du tri saisonniers, ambassadeur de prévention),
 - de la revalorisation indiciaire de juillet 2023,
 - des revalorisations des carrières,
 - des différentes primes (GIPA, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat),
 - de l'avancement d'échelon et de l'avancement de grade.
- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 540.66%** qui comprennent les créances prescrites de redevances.
- En revanche, **les charges à caractère général (chapitre 011)** se maintiennent au niveau des dépenses 2022 : **+0.43%**, malgré la hausse du prix du traitement des ordures ménagères : **+ 2%** compensée par la baisse du tonnage : **-3.5%**.



On constate que les recettes de ce même budget, hors reprises sur provisions, augmentent également mais moins que les dépenses : **+3.46%**

- Grâce :
 - A la hausse de la REOM des particuliers : **+ 4%** (avec augmentation de 3% des tarifs du 2^{ème} semestre)
 - A la hausse de la REOM des campings et des commerces saisonniers : **+ 6%**, liée à une meilleure fréquentation touristique (incendies en 2022) et à l'augmentation de 3% des tarifs du 2^{ème} semestre,
 - A la hausse de l'excédent affecté, quasi exclusivement à la section d'exploitation en 2023, contrairement à 2022 : **+ 56%**, (970 078.23 € ont été affectés à l'investissement en 2022 contre 529.19 € en 2023)
 - A l'augmentation des soutiens de collecte sélective : **+29%**
- Malgré :
 - La baisse des soutiens en déchetteries : **- 7%**
 - La baisse des prix de rachat des matériaux : **- 43%**
 - La baisse des produits exceptionnels : **-85%** (vente des biens au SEDHL en 2022).

Remarques :

- Sans reprise sur provisions et sans excédent, les recettes diminuent de **6.43%**
- L'excédent généré de 2022 à 2023 augmente de **9%**

Le SIVOM n'a pas recours à une ligne de trésorerie.

5.3/10 Financement des investissements

Les investissements d'un montant de **1 364 276 €**, tous budgets confondus, ont été financés par :

- Autofinancement,
- Un emprunt de **437 000 €** pour le financement des travaux de mise aux normes de l'UVE,
- des subventions du Département des Landes, à hauteur de **59 253 €**, pour l'acquisition d'un camion grue pour la collecte sélective et de contenants de collecte sélective et de CITEO, à hauteur de **53 768 €** pour le passage aux extensions de consignes de tri et pour la densification des points tri.

En dépenses, il reste à réaliser **2 881 412 €**, à reporter en 2024. Il s'agit des opérations suivantes :

- Véhicules poids lourds / Engins de chantier / Véhicules légers et accessoires : **367 360 €**
 - Benne à ordures ménagères 26 tonnes : 219 600 €
 - Remorque poids lourds : 33 210 €
 - Chargeur : 114 550 €
- Matériels d'entretien / Outillage : **2 530 €**
- Matériel informatique / Logiciel : **790 €**
- Terrain – création d'une plateforme multi-matériaux : **511 000 €**



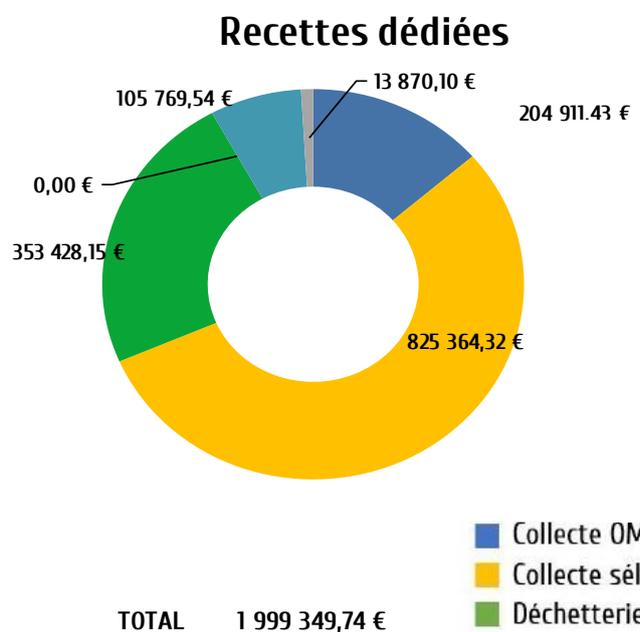
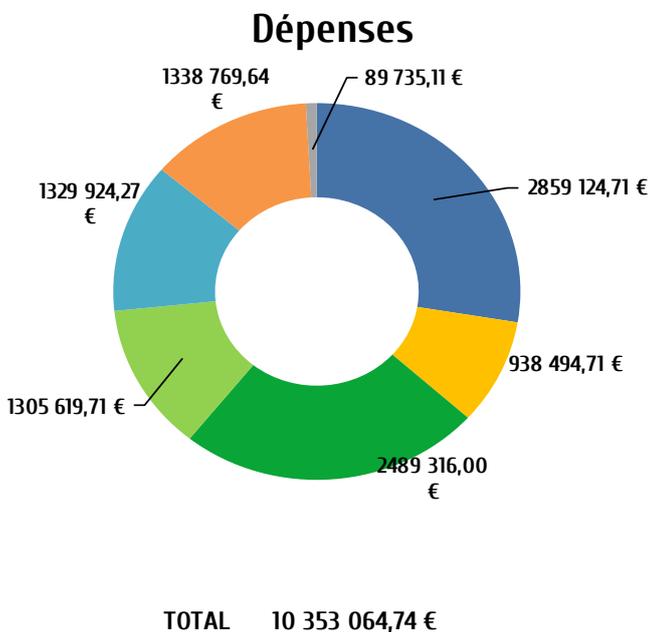
- Prévention des déchets :
 - Gaspillage alimentaire : **3 235 €**
 - Compostage individuel et collectif en pied d'immeuble : **160 280 €**
- Contenants et accessoires : **145 340 €**
 - Ordures ménagères et tri sélectif (verre, papier/carton, emballages) : 143 840 €
 - Caisson collecte sélective : 1 500 €
- Aménagement de la déchetterie de BISCARROSSE-BOURG - vidéoprotection : **10 000 €**
- Réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN : **1 680 312 €**
- Aménagement de la déchetterie de SANGUINET : **565 €**

En recettes, sont inscrits en restes à réaliser, pour un montant total de **1 088 200 €**, les crédits suivants :

- La D.E.T.R. pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la déchetterie de Mimizan, pour un montant de **136 200 €**
- L'emprunt, souscrit en fin d'année auprès de l'AFL, à percevoir en mars 2024, pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la déchetterie de Mimizan, pour un montant de **952 000 €**

5.4/10 Coût du service 2023

Montants exprimés en H.T.



- Collecte OM
- Collecte sélective
- Déchetteries
- Traitement total
- Gestion redevance
- Adm+com+prévention
- ISDI



COÛT NET OU COÛT AIDÉ H.T. 2023 PAR SERVICE

	Par tonne 2023* Pour mémoire 2022	Par habitant 2023 Pour mémoire 2022
 Collecte OMR (ordures ménagères résiduelles)	158.97€ * 122.36€	47.70 € 38.51 €
 Collecte sélective	26.94 € * 15.30 €	2.03 € 1.13 €
 Déchetteries	69.29 €* 54.11 €	38.38€ 30.45€
 Traitement OMR	78.20 € 76.37 €	16.42 € 16.79 €
 Gestion de la REOM	23.67 € ** 11.95 €	22.00 € 11.45 €
 Administration Communication, sécurité et provisions	16.57 € ** 26.28 €	10.78€ 17.59 €
 Prévention des déchets	3.31 € 2.00 €	1.14 € 0.73 €
Coût net 2023 (hors gestion ISDI) : <i>Pour mémoire coût net 2022</i>	376.95 € H.T. 308.37 € H.T	138.46 € H.T. 116.65 € H.T.

* Le tonnage pris en compte est désormais le tonnage collecté dans chaque flux : OMR (sans le TVI), collecte sélective et déchetteries

** Le tonnage pris en compte est la somme des tonnages collectés dans tous les flux : OMR + collecte sélective + déchetteries. Jusqu'en 2020, il s'agissait du tonnage traité.

 ISDI	12.23 € 10.92 €	1.36 € 1.48€
--	--------------------	-----------------



Le coût à l'habitant augmente de 19% par rapport à 2022. Cette forte ha

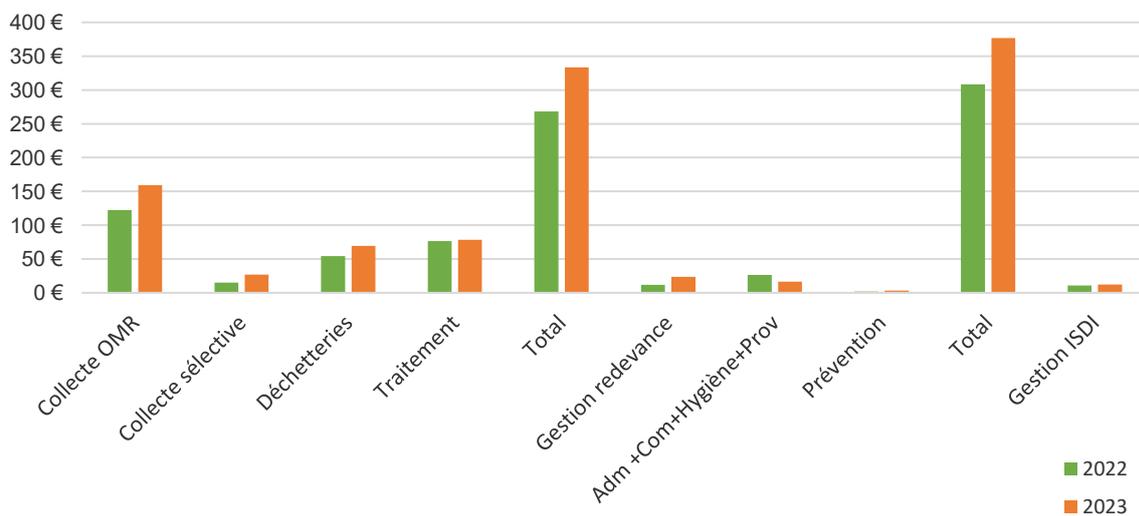
- à l'augmentation de la masse salariale qui se retrouve dans tous les postes, sauf dans la Collecte sélective, car un chauffeur parti en retraite en juillet a été remplacé par un contractuel jusqu'à la fin de l'année.
- à l'augmentation de la dotation aux amortissements, notamment aux service Collecte des OMR et Collecte sélective.
- à l'augmentation des frais généraux, notamment de maintenance du siège,
- à l'augmentation du nombre de composteurs commandés,
- à l'explosion du montant des redevances prescrites,
- à la diminution des recettes dédiés dans tous les services (indemnités journalières, vente des matériaux, soutiens) sauf au service Collecte sélective où la baisse de la vente des matériaux est compensée par la hausse des soutiens.
- A noter, la hausse de 80 000 € du montant des intérêts moratoires versés par la CCGL pour remboursement tardif des redevances.

En revanche, le coût à la tonne augmente de 23% car, outre les raisons exposées ci-dessus, le tonnage d'OMR a baissé de 3,50% et celui collecté dans les déchetteries est stable. Seul, le tonnage de collecte sélective augmente de 3%. Le tonnage global de déchets baisse de 1%.

Le coût de la gestion des ISDI augmente les dépenses d'entretien sont plus élevées pour moins de tonnes déposées.

EVOLUTION DU COUT NET A LA TONNE

Montants exprimés en H.T





EVOLUTION DU COUT NET A L'HABITANT

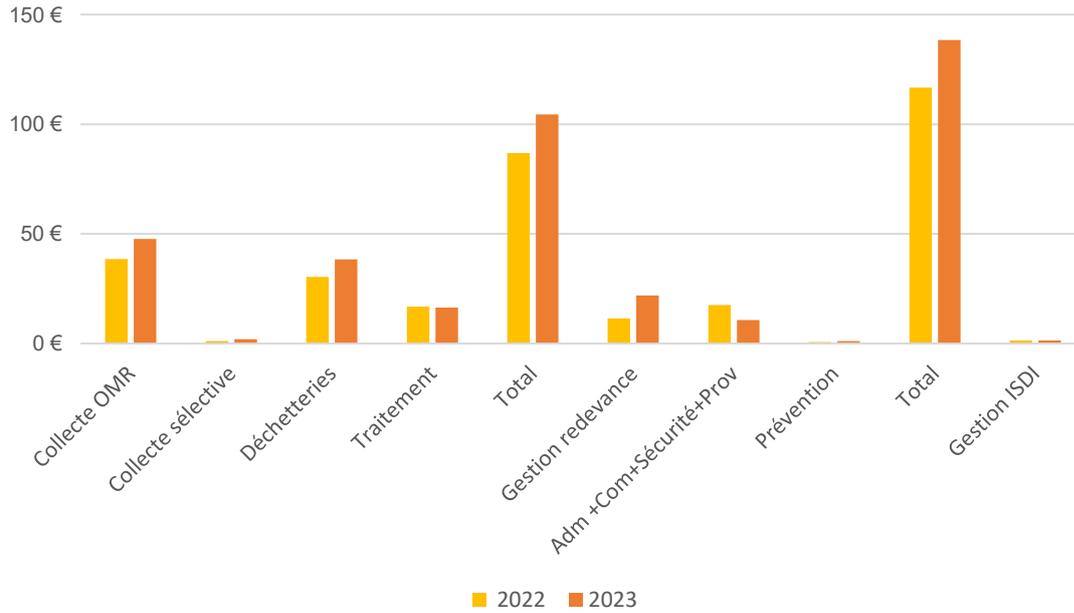
Montants exprimés en H.T

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

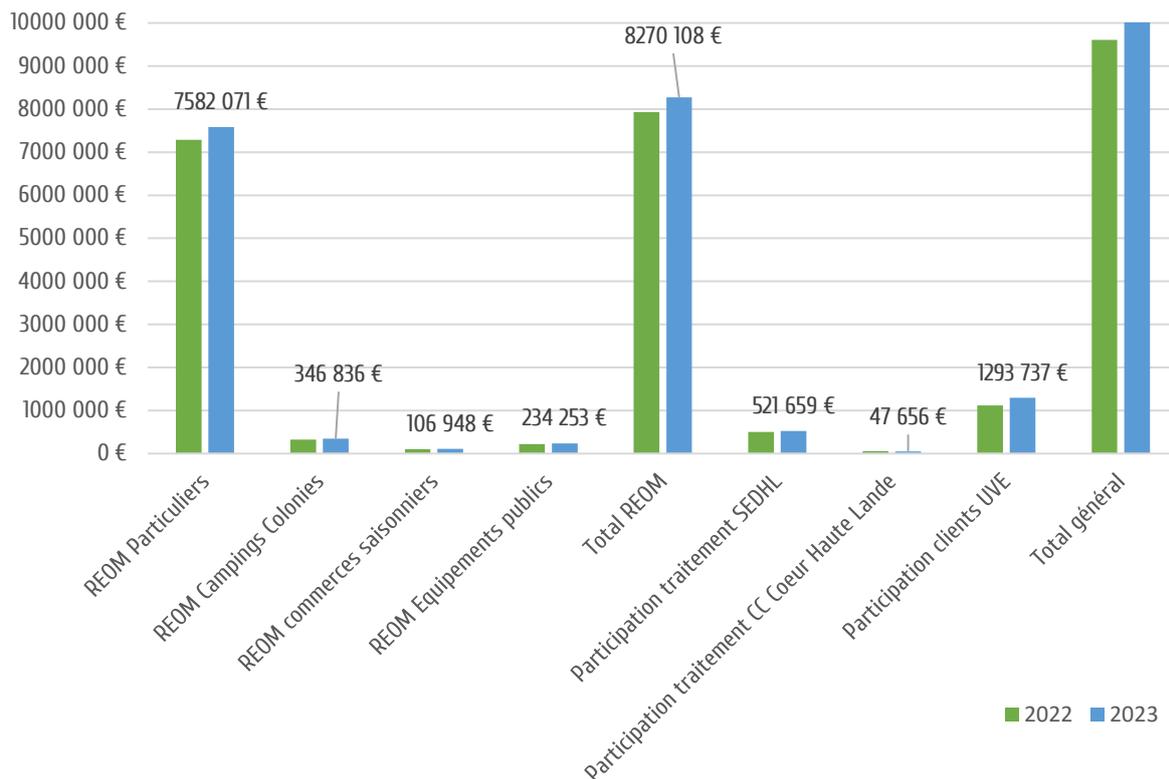
Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 040-244000279-20240610-DCS2024_30-DE



5.5/10 Redevances participations (Montants exprimés en H.T)



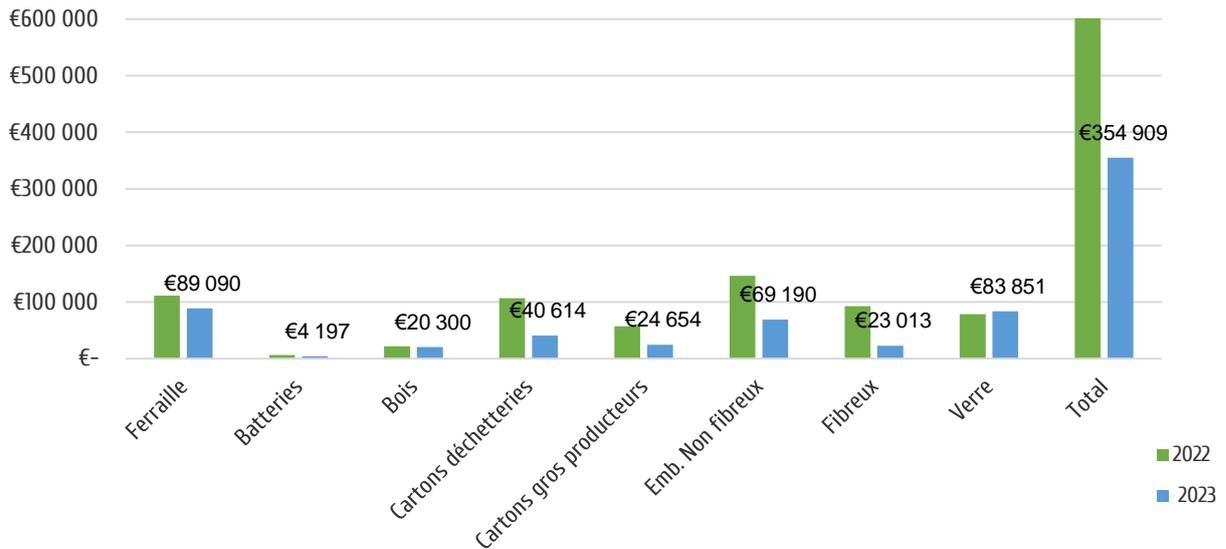
La Commission des Finances a souhaité **augmenter de 3% les tarifs de la R.E.O.M. du 2^{ème} semestre par rapport à ceux du 1^{er} semestre**. Ils étaient inchangés depuis 2014.

On constate une augmentation de toutes les redevances, supérieure à l'augmentation du tarif. Les participations des collectivités et des clients au budget traitement augmentent puisque le prix augmente plus que le tonnage ne baisse.



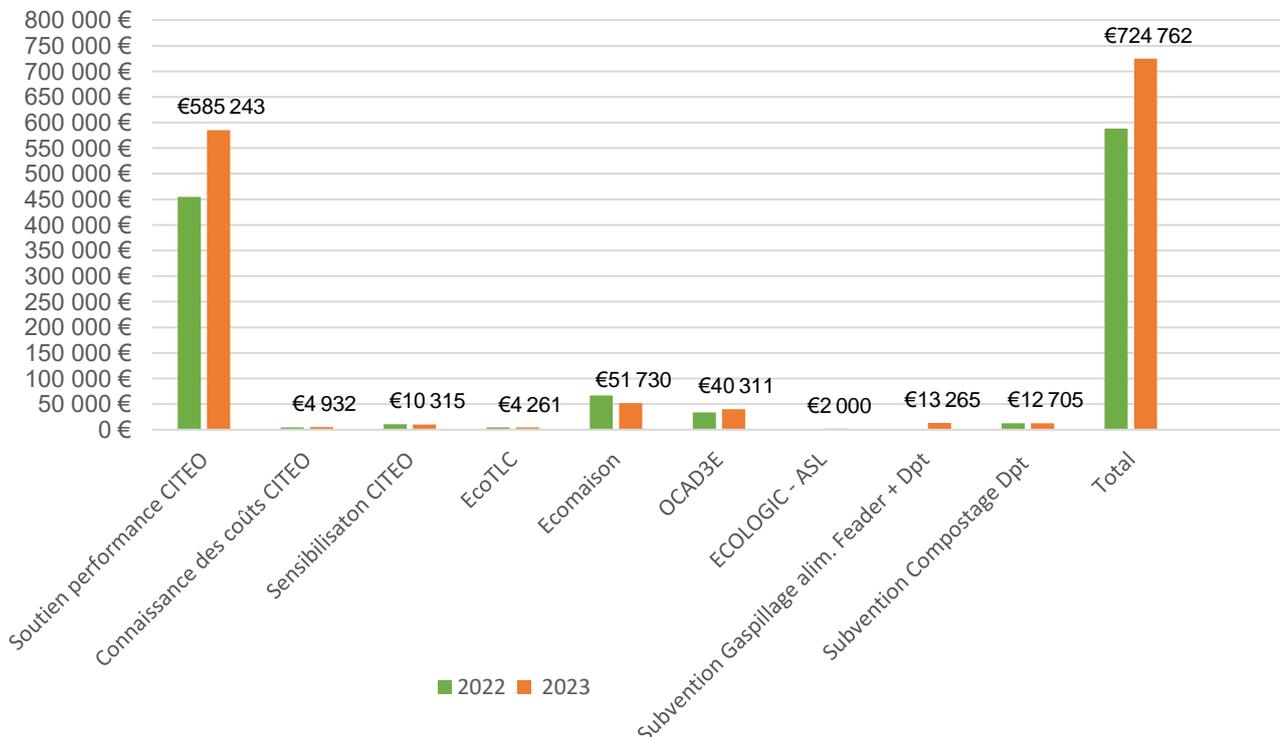
5.6/10 Vente matières et soutiens

VENTE MATIERES



On constate **une baisse générale de la recette de vente des matériaux (- 266 000 €)** en raison de la baisse du cours des matériaux, à l'exception de celui la ferraille qui augmente et de celui du bois qui reste stable et de la baisse des tonnages apportés en déchetteries (ferraille, bois, batteries).

SOUTIENS VERSES PAR LES ECO ORGANISMES ET SUBVENTION D'EXPLOITATION



Les soutiens des éco-organismes augmentent. La baisse des soutiens en déchetterie, liés aux tonnages collectés et au changement de barème (mobilier) est largement compensée par la hausse des soutiens au tri des emballages et des subventions pour le programme de communication contre le gaspillage alimentaire.



6.1/10 Détail du personnel par service



PERSONNEL SIVOM : 62 permanents au 31 décembre 2023 (dont 1 CDD 3 ans) (63 en 2022)

<p>Collecte, transport</p> 	<p>▪ Permanents : 1 adjoint au chef de service 11 conducteurs ordures ménagères 5 ripeurs 1 conducteur en collecte sélective 2 conducteurs en déchetteries 5 conducteurs polyvalents dont 1 agent de liaison</p> <p>25</p>	<p>▪ Saisonniers : <i>en saison estivale :</i> 22</p> <p>▪ Remplaçants : 10 remplaçants pour congés, formations et arrêts maladie</p>
<p>Tri, valorisation & prévention</p> 	<p>▪ Permanents : 13 agents d'accueil en déchetteries et ISDI (dont 1 remplaçant, 1 à 18 h par semaine et 1 à 21 h par semaine partagé avec le service Gestion du patrimoine)</p> <p>13</p>	<p>▪ Remplaçants : 4 remplaçants polyvalents entre les déchetteries et les ISDI pour congés, formation, arrêts maladie et travail en collecte en saison</p>
<p>Patrimoine</p> 	<p>▪ Permanents : 6 agents d'entretien et de maintenance à temps complet et 1 à 14 h par semaine partagé avec le service Tri, Valorisation, Prévention 1 agent d'entretien ménage et entretien des sites (poste aménagé ancien ripeur) 1 chef d'atelier 1 mécanicien laveur graisseur</p> <p>9</p>	<p>▪ Remplaçant : 1 remplaçant polyvalent travaux et entretien pour arrêts maladie et congés</p> <p>▪ Contractuel : 1 mécanicien laveur graisseur en contrat d'immersion pour 6 mois</p>
<p>Gestion de la REOM</p> 	<p>▪ Permanents 1 responsable du service 1 gestionnaire de la REOM</p> <p>2</p>	<p>▪ Renfort : 1 gestionnaire de la REOM pendant 3.5 mois</p>
<p>Administratif</p> 	<p>▪ Permanents : 1 assistante à la directrice, responsable du service Finances/Commande Publique 1 responsable du service ressources humaines 1 agent d'accueil 1 agent partagé entre les services Ressources Humaines et Finances</p> <p>4</p>	



<p>Communication</p> 	<p>■ Permanents : 2 agents de proximité</p> <p>2</p>	<p>2 ambassadeurs du tri</p> <p>■ Contractuel : 1 ambassadrice de prévention – Contrat de projet 4 ans</p>
<p>Hygiène/Sécurité</p> 	<p>■ Permanent : 1 conseiller de prévention</p> <p>1</p>	
<p>Encadrement</p> 	<p>■ Permanents : 1 directrice, 1 responsable des services techniques, réfèrent UVE, 1 responsable du service Gestion du Patrimoine 1 responsable du service Tri/Valorisation/Prévention 1 responsable du service Communication</p> <p>5</p>	<p>■ Contractuel : 1 responsable du service Collecte/Transport des déchets – CDD 3 ans</p>

 **PERSONNEL PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE**

<p>Traitement</p> 	<p>■ Permanents : 1 directeur 1 directrice adjointe 1 responsable appui coordination 1 contremaître maintenance 1 contremaître exploitation 4 techniciens de maintenance 6 postés, responsables de quart 1 agent en poste et en maintenance</p> <p>16</p>	
--	--	--

Le nombre de salariés reste stable à 16 personnes. 2 changements cependant : le recrutement d'une directrice adjointe et le non-remplacement de l'agent d'entretien parti à la retraite (recours à une société de nettoyage).



EVOLUTION DU PERSONNEL

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchetterie / ISDI	19	15	16	15	15	15	15
Collecte sélective	3	2	2	2	2	2	1
Collecte OM	25	22	22	22	22	22	22
Atelier mécanique	2	2	2	1	2	3	2
Gestion du Patrimoine	2	8	8	7	6	6	7
Gestion de la REOM	1.5	1.5	2	2	2	2	2
Administratif	2.5	2.5	2	4	4	4	4
Communication	2	2	3	3	3	2	2
Hygiène et sécurité	0	1	1	1	1	1	1
Encadrement	6	6	6	6	6	6	6
Total des agents permanents en activité	63	62	64	63	63	63	62
Nb de remplaçants réguliers	15	18	13	16	21	15	15
Contrat de projet prévention	0	0	0	0	0	0	1

PARTICULARITES 2023

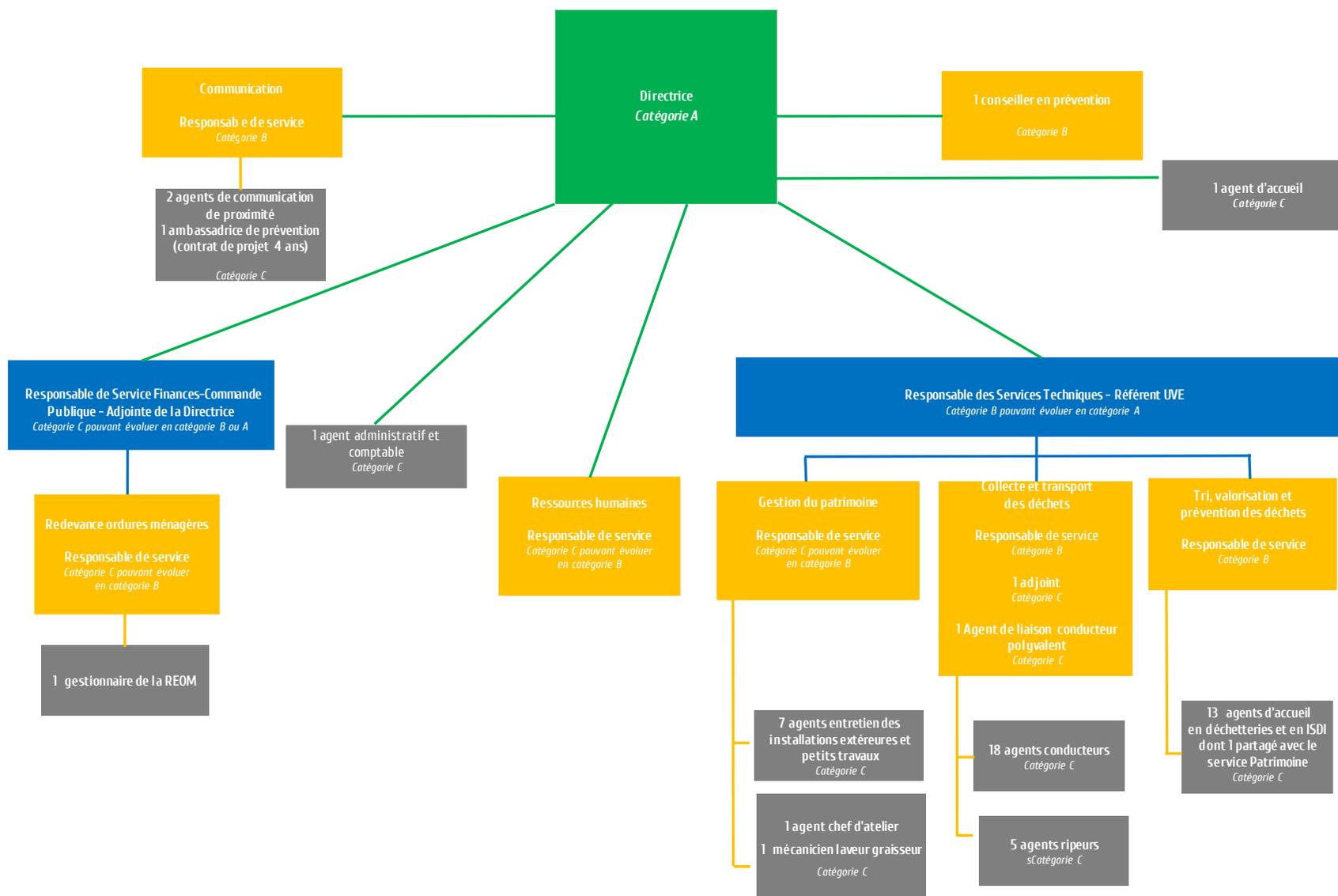
- La participation aux forums des saisonniers a permis de recruter plus facilement des agents pour la saison. Malheureusement, encore beaucoup arrêtent de travailler avant la fin de leur contrat, soit en raison de la pénibilité, soit parce qu'ils ont trouvé un autre emploi.
- Les conducteurs en collecte sélective ont fait beaucoup d'heures supplémentaires, du fait du changement de schéma de collecte (fibreuse/non fibreuse) et du débordement des colonnes à fibreuse notamment dans les campings.
- L'année a été marquée par de très longs arrêts pour accident du travail, au service Collecte/Transport.

TAUX D'ABSENTEISME : (Nombre de jours d'arrêt pour tous motifs confondus x 100) / (365j x nb d'agents permanents en équivalents temps plein) = (2 614 x 100) / (365 x 61.51) = **11.64%**, soit **7.1 ETP**. En 2022, ce chiffre s'élevait à 8.6 ETP.





6.2/10 ORGANIGRAMME 2023 (au 31 décembre) : 61 permanents et 1 CDD sur emploi permanent





6.3/10 Mouvements de personnel

DEPARTS

- 1^{er} juillet : 2 chauffeurs – Retraite
- 1^{er} août : 1 ripeur – Retraite pour invalidité
- 30 septembre : 1 mécanicien – Démission.
- 1^{er} octobre : 1 responsable service REOM en disponibilité – Démission
- 4 octobre : 1 agent d'accueil en déchetteries – Décès
- Total : 6

MUTATIONS

- 1^{er} octobre : Intégration par mutation d'un agent gestionnaire de la REOM.
- Total : 1

RECRUTEMENTS PERMANENTS

- 1^{er} janvier : 1 chauffeur/ripeur
- 1^{er} janvier : 1 ripeur
- 1^{er} juillet : 1 ripeur
- 1^{er} novembre : 1 agent d'accueil en déchetteries
- Total : 4

- 1^{er} décembre : 1 mécanicien laveur/graisseur en contrat d'immersion 6 mois en remplacement d'un mécanicien démissionnaire

RECRUTEMENTS NON PERMANENTS

- 1^{er} décembre : 1 ambassadrice de prévention des déchets – Contrat de projet pour 4 ans
- Total : 1

RENFORTS

- Janvier puis Mi-octobre – Décembre : renforts du service REOM

AMENAGEMENT DE POSTES

- 1^{er} avril : Mutation interne d'un ripeur sur un poste aménagé d'agent d'entretien ménage – espaces verts

DISPONIBILITE

- 1^{er} janvier : 1 agent d'accueil déchetterie – Disponibilité pour créer une entreprise- Renouvellement pour 1 an – 3^{ème} année
- 1^{er} octobre : 1 agent de l'équipe travaux – Disponibilité pour raisons personnelles – Renouvellement pour 1 an – 4^{ème} année.
- Total : 2



DETACHEMENT

- Sans objet.

MISE A DISPOSITION

- Janvier-Septembre : 1 gent de gestion de la REOM mis à disposition par le Conservatoire Départemental de Musique et de Danse des Landes.

TEMPS PARTIEL DE DROIT OU SUR AUTORISATION

- Sans objet.

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

- 1^{er} octobre confirmation de l'agent de gestion de la REOM au poste de responsable du service REOM, par intérim, pour 1 an, du fait de la démission de l'ancienne responsable de service.

6.4/10 Le Comité Social Territorial (CST)

Le CST s'est réuni **6 fois** en 2023. Il a été installé le 16 février et a voté son règlement intérieur.

Comme tous les ans, le CST a émis un avis sur :

- le ratio promu/promouvables dans le cadre de l'avancement de grade,
- la préparation de la saison estivale.

Les bilans du versement du Complément Individuel Annuel (régime indemnitaire), des formations et de la promotion interne au titre de l'année 2022 ainsi que des déclarations FIPHFP 2022 et 2023 lui ont été présentés. Le CST a été également informé des prévisions de formations 2023.

Il a également émis des avis sur :

- le changement du jour de fermeture de la déchetterie de Saint Paul-en-Born,
- le choix du CDG 40 comme référent laïcité,
- la pérennisation de la mise en place du télétravail après l'expérience d'un an,
- les modalités de prise en charge financière des permis de conduire et CACES pour les agents du SIVOM,
- le rapport social unique 2021,
- la fermeture de postes non pourvus,
- la modification de l'organigramme (création de deux postes de directeurs adjoints),
- le changement des horaires de travail des agents d'accueil en déchetteries et des heures d'ouverture des sites, à titre expérimental,
- le changement des heures d'ouverture au public du siège du SIVOM,
- le réexamen du RIFSEEP,
- l'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,
- l'adhésion au contrat collectif de protection sociale complémentaire initié par le CDG 40 (lancement de la consultation).

Des informations diverses lui ont été communiquées et notamment les mouvements de personnel et la mise en place d'un système de vidéoprotection à l'UVE.



1 réunion a dû être reportée faute d'obtention du quorum au sein personnel.

6.5/10 Bilan des formations 2023

Agents	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents formés	Nombre moyen de jours par agent
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	13	5	2.6
Catégorie C	193.5	63	3
	206.5	68	3

Par rapport à 2022, le nombre de jours de formation augmente de façon conséquente (114 jours de formation et 54 agents formés en 2022).

LES GRANDS THEMES

- Formation obligatoire,
- Développer les compétences,
- Prévention et sécurité au travail.

LE COÛT DE LA FORMATION

Cotisation 2023 au CNFPT : 19 126,20 € (hausse de 9% par rapport à 2022)
 Formations privées payantes : 17 003,70 € (hausse de 62% par rapport à 2022)
 Coût total formations : 36 129,45 € (hausse de 29% par rapport à 2022)

6.6/10 Point sur le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

En 2023, **43** agents ont utilisé le CNAS, sur **79** bénéficiaires (40 sur 74 en 2022), soit **54%** (54% en 2022).

La cotisation s'est élevée à **16 253 €**. (15 688 € en 2022)

Les agents ont bénéficié de **16 676 €** (12 843 € en 2022) répartis ainsi :

- 1 344 € d'avantages,
- 13 956 € de prestations,
- 1 002 € versé à l'URSSAF,
- 374 € de frais divers

On constate un maintien du nombre des utilisateurs mais une augmentation du montant des prestations et avantages. C'est la première année que le montant alloué par le CNAS excède la cotisation.

6.7/10 Journée du personnel

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 040-244000279-20240610-DCS2024_30-DE



La 8^{ème} journée du personnel a eu lieu le 28 septembre 2023.

Après une matinée de réunion avec une rétrospective de l'année 2022, un bilan de la saison 2023 et un zoom sur les projets du SIVOM, l'ensemble du personnel et les élus se sont mis à table autour d'un repas convivial.

7/10 HYGIENE ET SECURITE

Le service Prévention

Une prise en compte collective des mesures de prévention intégrant tous les domaines d'activités ont permis de progresser sur les risques professionnels.

La lettre de cadrage qui fixe les conditions et modalités d'exercice des missions du conseiller et des deux assistants de prévention, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié eu au décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié a été renouvelée.

L'ensemble de ces actions a porté sur les sujets suivants :

- La prévention générale des risques évalués dans la collectivité.

L'ensemble des actions réalisées

- Un ¼ d'heure sécurité deux fois par mois, le matin à l'embauche pour le personnel technique pour aborder divers sujets de prévention,
- Réalisation d'une fiche métier chauffeur et ripeur en collecte des ordures ménagères destinée au intervenants extérieurs (médecin de prévention...),
- Un poste aménagé d'agent d'entretien au siège est créé pour réorienter un agent,
- Une formation en situation de travail s'est déroulée au SIVOM pour les métiers de chauffeurs et ripeurs,
- Les agents d'accueil en déchetterie ont bénéficié d'une formation électrique,
- Le poste de responsable du service RH est étudié et amélioré (position et hauteur des écrans),
- Formation DDS pour les agents d'accueil en déchetterie,
- Mise en place de souris ergonomiques,
- Nouvelles armoire DDS sur trois déchetteries (Sanguinet Parentis St Paul),
- Une formation en interne est programmée durant l'année 2023 par session de 10 personnes,
- Etanchéité de l'orifice de remplissage,
- Réfection de la trémie gravats,
- Campagne de courtoisie relancée,
- Réfection des aires à déchets verts de Biscarrosse bourg et St Paul,
- Réfection de la clôture de la déchetterie,
- Dalles béton mise en place devant les bennes à quai,
- Une formation pour la prévention des chutes en hauteur et utilisation des harnais de sécurité,
- Procédures pour déversement de produit faite,
- Procédures lors de l'utilisation de la grue lors du vidage des bennes faite,
- Mise en place d'un algéco en remplacement du chalet vétuste,
- Les heures d'ouverture des déchetteries en juillet et Août sont modifiées,
- Réhabilitation de la déchetterie de Sanguinet,
- Dévidoir mis en place,



- Les caches conteneur de Biscarrosse plage sont équipés d'un AT ,
- Réfection aire à déchets verts,
- Le stationnement du camion de collecte est modifié pour éviter tout problème lié à la ligne électrique aérienne,
- Modification de l'ouverture de la porte d'entrée au local d'accueil,
- Mise en place d'un réservoir à GO aux normes muni d'un distributeur,
- Tous les mois une information relative au sujet en cours est diffusée sur le recto de l'info agent.

- Information et formation des agents.

La communication sur la prévention des risques professionnels est diffusée au travers de différents documents, soit à l'affichage au tableau « prévention », soit transmis par courrier aux agents via le bulletin de salaire. Ces informations concernent :

- Les notes d'informations diverses.
- Les fiches matériels renseignant sur l'évolution des techniques et montrant l'effort de la collectivité dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
- L'info agent, mensuel où le verso de la feuille est réservé à la prévention « Info sécurité ».

7.1/10 La Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail

La Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail s'est réunis à trois reprises durant l'année 2023, le lundi 27 Février, lundi 09 octobre et lundi 04 décembre 2023.

Le FSSSCT a été informé ou a émis un avis sur les points suivants :

- Installation du FSSSCT, qui remplace de CHSCT,
- Fiche métier Ripeur,
- Création d'un poste aménagé d'agent d'entretien pour le maintien dans l'emploi d'un ripeur,
- Bilan et analyse des accidents de travail à chaque réunion,
- Mise à jour annuel du Document Unique d'évaluation des risques professionnels,
- Le point sur les registres santé sécurité au travail,
- Mise à jour des lettres de cadrage du Conseiller et des assistants de Prévention année 2024,
- Proposition du CDG 40 d'une convention « prévention » dont la mission ACFI
- Etude des risques psychosociaux (RPS) avec le choix du mode d'envoi et de retour,
- Présentation du plan de secours,
- Composition de la délégation de visites de sites du FSSSCT,
- Composition de la délégation chargée des enquêtes de la FSSSCT.

7.2/10 Inspection ACFI

Dans le cadre du suivi de la mission d'inspection santé-sécurité au travail, aucune visite de site n'a eu lieu durant l'année 2023.

Lors de la séance CHSCT du 05 décembre 2022, il a été proposé de créer une commission d'inspection des sites pour assurer la mission d'ACFI composée d'un Elu, d'un représentant du personnel du CHSCT, du Conseiller de Prévention et des 2 Assistants de Prévention.

Après une étude, il apparait que cela n'est pas possible par manque d'impartialité. Seul un prestataire extérieur est habilité à assurer cette mission.



Suite à une recherche infructueuse de prestataires privés, il est proposé de signer la convention « prévention », qui comprend la mission ACFI avec le CDG 40, pour un montant de 3500 Euros. Ce tarif est revu chaque année par le conseil d'administration du CDG. L'adhésion prendra effet en 2024.

7.3/10 Accidents de travail et accidents bénins.

Le nombre d'accidents de travail pour l'année 2023 s'élève à 8 (12 en 2022).

Suivant les services, ils se répartissent de la manière suivante :

- Service Gestion du patrimoine : 2 accidents de travail, soit 25%.
- Service tri/valorisation : 1 accident de travail, soit 12.5%.
- Service collecte/transport : 5 accidents de travail, soit %.

Tous services confondus, l'ensemble des accidents de travail représente un nombre de jours d'arrêt égal à 912 jours. (1650 jours en 2022).

Le nombre d'accidents bénins pour l'année 2022 s'élève à 29 (19 en 2022).

Suivant les services, ils se répartissent de la manière suivante :

- Service Gestion du patrimoine : 3 accidents bénins, soit 11%
- Service communication : 1 accident bénin, soit 3%
- Service tri/valorisation : 2 accidents bénins, soit 7 %
- Service collecte/transport : 23 accidents bénins, soit 79%





8/10 COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS

8.1/10 Actions de communication menées en 2023

CIBLES VISEES	ACTIONS DE COMMUNICATION
USAGERS	<ul style="list-style-type: none"> . Communiqués et articles de presse . L'Info SIVOM . Campagne de sensibilisation au tri des textiles à l'occasion d'Octobre rose : 398 kg de TLC collectés . Collecte de jouets dans les déchetteries au profit d'Emmaüs en partenariat avec Ecosystèmes : 570 kg de jouets ont été déposés en déchetterie et dans les écoles du territoire. . L'Ecomobile, point itinérant de collecte et d'information. 3 105 visiteurs
POPULATION ESTIVALE	<ul style="list-style-type: none"> . Mise à dispositions de documentation spécifique dans les offices de tourisme du territoire . Parcours « campeur-trieur » dans les campings avec mise à disposition d'outils de communication
PERSONNEL DU SIVOM	<ul style="list-style-type: none"> . Info agents & sécurité (lettre mensuelle sur l'actualité du SIVOM)
ELUS	<ul style="list-style-type: none"> . Info élus . P'tits Déj' (réunions d'information à destination des maires, des agents de mairies et des élus du SIVOM)
COLLECTIVITES LOCALES & ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> . Mise en place du tri du papier dans les collectivités locales et les entreprises volontaires avec sensibilisation des agents et remise d'outils de sensibilisation au tri et au recyclage du papier. . Ecomairies : déploiement des services de l'Ecomobile dans les mairies :
MILIEU SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> . Animations en classes avec les ateliers de la malle Rouletaboule et de la malle du Conseil départemental des Landes, initiation au compostage, fabrication de papier recyclé. . Opération tri du papier dans les écoles. . Animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire.
NOUVEAUX ARRIVANTS	<ul style="list-style-type: none"> Envoi d'un mot de bienvenue avec la documentation sur la gestion des déchets sur le territoire du SIVOM (guide, consignes de tri, non à la pub...)

8.2/10 Les supports de communication

- Site Internet : www.sivom-du-born.fr. 68 041 visites en 2023 (54 579 en 2022)
- Page Facebook @SIVOMduBorn
- Guide de collecte, mémo tri
- Sacs de pré-collecte (2 modèles différents)
- Document d'information sur le tri des déchets distribué dans les boîtes aux lettres (Info SIVOM)
- Programme des permanences de l'Ecomobile
- Tract d'information sur la collecte des encombrants
- Consignes de tri traduites en anglais, en allemand et en espagnol pour les campings + affiches + panneaux de signalétique + sacs de tri.
- Info agents & sécurité, Info élus, Info SIVOM
- Kit de communication pour l'opération tri du papier dans les écoles (affiches, tracts, banderoles)
- Guides et outils des partenaires (éco organismes, ADEME, Conseil départemental, ...)
- Autocollant non à la pub
- Stand animation tri + Stand animation gaspillage alimentaire (+ guide anti gaspi grand public et guide activités enfants).





9/10 PREVENTION DES DECHETS

Le SIVOM continue à mener les actions en cours avec comme but premier, réduire la production de déchets. On constate cette année **une baisse de 3.4% de déchets par habitant** par rapport à 2022 (OM+tri).



BIODECHETS

En 2023, 996 composteurs individuels distribués.

La distribution des composteurs se fait sous forme de rendez-vous personnalisé. Ce mode de distribution s'avère plus efficace que les permanences, les usagers étant plus enclins à poser des questions en individuel plutôt qu'en groupe et le guide composteur étant plus disponible.

Depuis 2006, ce sont au total 13 561 composteurs qui ont été distribués.

Toutefois, on constate des difficultés d'approvisionnement en composteurs bois (manque de matières premières, retards et interruptions de livraison).

TEXTILES

51 bornes de tri des TLC (Textiles, linge et chaussures) sont réparties sur le territoire du SIVOM.

3 collecteurs cohabitent :

- les principaux : **Philtex et Recycling** (sur domaine privé majoritairement) et **Le Relais** (en convention avec le SIVOM),
- une association locale « La Fringuette ».

En 2023, **242 tonnes** de TLC ont été collectées (6% de baisse par rapport à 2022), 5,61 kg par habitant (*Données EcoTLC*).

REEMPLOI

Le partenariat se poursuit avec l'association Alt'Eco pour le réemploi d'objets en fin de vie à la déchetterie d'Ychoux. Alt'Eco est une structure de réemploi des déchets située à Moustey. Une fois par mois, les membres bénévoles viennent à la déchetterie récupérer les objets en fin de vie déposés dans le local approprié.

Idem pour la déchetterie de Mimizan, le Grenier de Mézos accède à la déchetterie de Mimizan pour le réemploi des objets en fin de vie (tonnage des objets détournés non comptabilisé mais 30% des éléments repartent dans les filières de valorisation matière ou énergétique).

10/10 FAITS MARQUANTS & CHIFFRES 2023

10.1/10 Faits marquants

COLLECTE SELECTIVE

- Convention Ligue nationale contre le cancer

7 665 € ont été reversés à la Ligue nationale contre le cancer dans la cadre de la convention de partenariat afin de faire progresser la recherche (soutien à hauteur de 3.05 € la tonne de verre collectée) pour 7 423 € en 2022, soit une augmentation de 3%)

- Convention Association des Commerçants de Biscarrosse plage

2 530 € ont été reversés aux membres de l'association des commerçants de Biscarrosse Plage dans le cadre de la convention de collecte du verre avec plus de 106 tonnes de verre triées.

DECHETTERIES

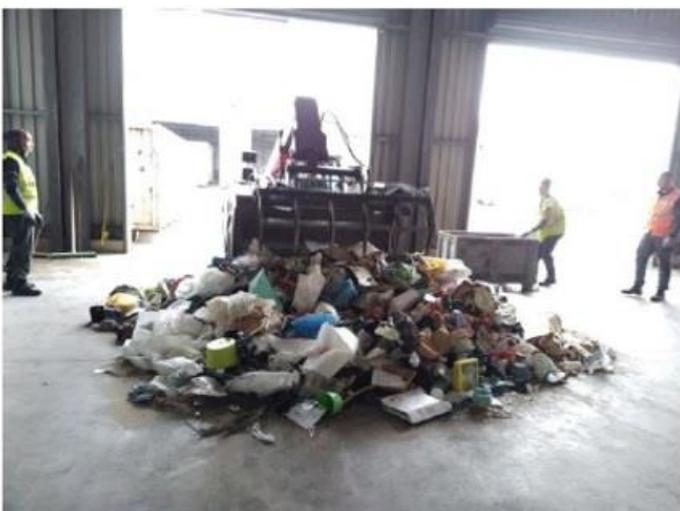
- Caractérisation des bennes Tout-Venant Incinérable

7 échantillons de TVI ont été caractérisés lors d'une campagne réalisée sur une semaine, du 24 au 28 avril 2023. Les objectifs de cette campagne de caractérisation sont :

- Evaluer la composition des bennes TVI
- Identifier les erreurs de tri
- Identifier la part de TVI valorisables : matériaux valorisables (bois, carton, plastiques...), déchets relevant des filières REP actuelles et à venir (articles de bricolage et de jardin, jouets, produits ou matériaux de construction du bâtiment...)
- Evaluer l'impact du détournement des flux des nouvelles REP.

54.8% de déchets résiduels, soit 1420 tonnes par an, ont leur place au sein du TVI. Environ 939 tonnes annuelles pourraient faire l'objet d'une autre collecte en déchetterie, sur les filières existantes (benne Mobilier, borne textiles ...).

Les nouvelles filière REP représentent 28.1% du TVI, soit un gisement de 729 tonnes de déchets par an. C'est la filière PMCB qui représente le gisement le plus important.



- **Signature de la convention avec l'éco-organisme EcoDDS au 1^{er} juillet 2023**
Elle régit les conditions selon lesquelles le SIVOM remet séparément les déchets issus des produits chimiques (D.D.S.) à EcoDDS, en contrepartie d'un soutien financier, afin que l'éco-organisme pourvoie au traitement de ces déchets.

Pour les D.D.S. hors dispositif EcoDDS, un marché est en cours pour la collecte et le traitement avec la société S.I.A.P. Industries.

- **Changement d'horaires des déchetteries au 1^{er} septembre 2023**

Les horaires d'ouverture sont passés de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30. Il s'agit d'un changement provisoire à tester sur une période donnée.

Particularités pour les déchetteries de Mézos et de Ste Eulalie en Born privées d'éclairage, du 1^{er}/11 au 31/01 : 9h30 – 12h30 / 13h – 17h.

Les horaires d'été sont maintenus sur la période estivale (du 1^{er} juillet au 31 août) : 7h30-12h30 / 13h-15h

- **Mise en place du contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation et d'une vidéoprotection à la déchetterie de Sanguinet**

- **Mise en place d'un nouveau dispositif de vidéoprotection sur la déchetterie de Biscarrosse bourg**

- **Réfection de certaines aires à déchets verts (Biscarrosse bourg, Parentis en Born, Mimizan)**

- **Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchetterie de Mimizan**

- **Vandalisme et dépôts sauvages en déchetterie**

Récurrence des problèmes de dépôts sauvages pendant les heures de fermeture sur les sites isolés et non sécurisés (tout particulièrement, les déchetteries de Ste Eulalie en Born et de Mézos) : des dépôts réguliers directement dans les bennes, ce qui engendre des erreurs de tri avec présence de déchets de plâtre, déchets amiantés et autres).



Exemples de dépôts sauvages : chutes de plaques de plâtre en quantité importante dans la benne Gravats et dépôt d'un fût rempli d'huiles minérales dans la benne Ferraille sur la déchetterie de Sainte Eulalie en Born

- Projet de modernisation et d'optimisation des déchetteries

En 2016, un projet de modernisation et d'optimisation des déchetteries du cabinet « Terroir & Communautés ». Cette étude a montré qu'aucune déchetterie du SIVOM ne respectait les normes environnementales, ni de sécurité. Après l'ouverture de la nouvelle déchetterie d'Ychoux et la réhabilitation de celle de Labouheyre, le programme pluriannuel de travaux se poursuit cette année avec le lancement du projet de réhabilitation de la déchetterie de Mimizan (étude effectuée avec le bureau d'études ANTEA).

Programme pluriannuel :

- 2024 : Diagnostic pour les déchetteries de Biscarrosse plage et Parentis en Born en vue de la faisabilité d'un réaménagement et d'une mise en conformité
- 2025 : Nouvelle déchetterie sur la commune de Saint Paul en Born
- 2026 : Nouvelle déchetterie sur la commune de Biscarrosse bourg
- 2027 : Réaménagement et mise en conformité des déchetteries de Sanguinet et Mézos

VALORISATION ENERGETIQUE

La publication de l'arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux MTD (meilleures techniques disponibles) applicables aux installations de traitement de déchets a engendré des modifications de l'UVE de Pontenx les Forges. Ces dernières doivent être applicables au 3 décembre 2023. Ainsi, le SIVOM a engagé des travaux sur son installation :

- Mise en œuvre d'une unité complémentaire de traitement des NOx (seuil de rejet abaissé avec la nouvelle réglementation),
- Installation d'un système de mesure en continu du mercure.

Dans le cadre de cette évolution réglementaire, un essai de performances caractérisant l'efficacité énergétique du site a été réalisé. L'exploitant PAPREC ENERGIE ATLANTIQUE met aussi en œuvre un plan de gestion des OTNOC (Other Than Normal Operating Conditions). Le but est d'identifier les conditions d'exploitation « autres que normales » de traitement des déchets (exemples : redémarrage du four, arrêt du four, incidents techniques) et de pouvoir mesurer le nombre d'heures où l'installation fonctionne sous ce régime (ainsi que sous le régime normal dit « NOC »).

Les travaux et procédures ont ainsi été menés conformément à la réglementation et la mise en service a été effective pour le 3 décembre.



Installation de la cuve d'urée (traitement des Nox)

- L'Info SIVOM



Plus compact et plus moderne que l'Echo du tri, l'info SIVOM est le nouveau document distribué par le SIVOM dans les boites aux lettres des habitants. De format A4, imprimé recto/verso, il permet d'informer les usagers sur des thématiques de fond ou ciblées en fonction des besoins de communication. 2 numéros ont été distribués en 2023 avec, pour grands thèmes, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et les biodéchets.



- Le vélo smoothie



Le SIVOM a fait l'acquisition d'une nouvelle animation : le «vélo smoothie». Le principe est simple : quand la roue avant du vélo smoothie tourne, une dynamo s'active et permet au hachoir du blender de mixer des fruits. Cette animation ludique permet une sensibilisation du public au gaspillage alimentaire et à la gestion des biodéchets ! Elle sillonne le territoire lors des diverses manifestations et animations proposées par le SIVOM.

- Pas de vacances pour le tri !



Depuis le mois d'octobre 2022, les consignes tri ont évolué. Si le message a bien été intégré par les usagers au niveau des emballages en plastique, en métal et des briques alimentaires, il subsiste un point à améliorer. En effet, les petits emballages en carton sont à déposer avec les papiers dans la colonne bleue du point tri.

En 2023, des ambassadeurs du tri (2 en juillet et 1 en août), ont sillonné les 13 communes du SIVOM avec un stand d'information pour aller à la rencontre du grand public afin de sensibiliser les usagers et de distribuer des sacs de tri.

Grâce à cette action, 1528 personnes ont adopté les bons réflexes ! Cette opération sera renouvelée en 2024 sur les points tri les plus fréquentés du territoire.



- 28 mars 2023 : Adhésion à AMORCE
- 1^{er} mai 2023 : Pérennisation du dispositif de télétravail après une expérience d'un an – 1 jour par semaine maximum ou forfait de 12 jours par an, à poser selon les besoins
- 12 juin et 23 octobre 2023 : Réexamen du RIFSEEP
- 12 juin 2023 : Désignation des référents déontologiques élus
- 23 octobre 2023 : Election du 1^{er} Vice-Président en raison de la démission de la Vice-Présidente en place
- 23 octobre 2023 : Adhésion à l'Agence France Locale
- 23 octobre 2023 : Apurement des créances prescrites – REOM.

Quelques chiffres significatifs :

Nombre d'actes	2023	2022	Evolution 2022/2023
Ecritures de mandats y compris annulations	7 473	7 922	-6%
Ecritures de titres de recette y compris annulations	3 417	3 341	2%
Factures REOM émises	81 418	80 197	2%
Factures électroniques reçues	1466	1 450	1%
Factures électroniques émises	673	570	18%
Délibérations du Comité syndical	71	68	4%
Décisions du Président	62	62	0%
<i>Total délibérations + décisions</i>	<i>133</i>	<i>130</i>	<i>2%</i>

L'accueil a reçu 348 réclamations en 2023 (633 en 2022) dont 100 en saison contre 141 au cours de la saison 2022. Elles portaient essentiellement sur des problèmes de collecte des OMR (45%), des problèmes de collecte sélective (34% dont 11% pour le verre), de collecte cartons (15%) et de gestion des bacs OM (7%).

On constate que le nombre de réclamations diminue notablement mais les problèmes de collecte sélective sont plus importants qu'en 2022. C'est lié au changement de schéma de collecte.

10.2/10 Le SIVOM en chiffres



PREVENTION DES DÉCHETS



996 composteurs distribués
51 bornes de tri des TLC (Textiles, linge et chaussures) réparties sur le territoire du SIVOM -
242 tonnes de TLC triés

TONNAGES ORDURES MÉNAGÈRES



Ordures ménagères collectées : **16 696 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées reçues par l'UVE de Pontenx-les-Forges : **41 306 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées incinérées par l'UVE de Pontenx-les-Forges : **41 266 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées déposées en ISDND : **1 004 tonnes**

TONNAGES COLLECTE SELECTIVE



Non fibreux trié : **869 tonnes**
Verre trié : **2 513 tonnes**
Fibreux trié : **818 tonnes**
Total des déchets triés issus des points tri :
4 200 tonnes
Cartons professionnels : **361 tonnes**

TONNAGES DECHETTERIES



Déchets collectés en déchetteries :
31 163 tonnes, dont :
Déchets verts : **16 346 tonnes**
Déchets dangereux : **723 tonnes**
Gravats : **6 092 tonnes**
Nombre de visites en déchetteries : **279 828**

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 040-244000279-20240610-DCS2024_30-DE



CONTENANTS



6 720 bacs à ordures ménagères
160 conteneurs enterrés et semi-enterrés pour les ordures ménagères
22 colonnes aériennes pour les ordures ménagères
284 colonnes de tri aériennes pour le non fibreux
23 conteneurs semi-enterrés pour le non fibreux
207 colonnes de tri aériennes pour le fibreux
17 conteneurs semi-enterrés pour le fibreux
271 colonnes de tri aériennes pour le verre
20 conteneurs semi-enterrés pour le verre
2 compacteurs pour les ordures ménagères

EFFECTIFS

Effectif permanent au 31/12/2023 (Collecte) :
62 agents
Effectif permanent au 31/12/2023 (Traitement) :
16 employés

SECURITE



Nombre d'accidents de travail (Collecte) : **8**
Nombre d'agressions : **pas d'agression**

COUTS



Coût aidé à la tonne collecte et traitement des déchets ménagers : **377 € H.T.**
Coût aidé / habitant (population DGF) : **138 € H.T.**

ENVIRONNEMENT

91,3kg de particules émis pour la collecte des OM
Bilan carbone : **311 tonnes** de CO₂.



GLOSSAIRE

A.C.F.I. : Agent Chargé des Fonctions d'Inspection

B.O.M. : Bennes à Ordures Ménagères

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

C.D.C. : Communauté de Communes

C.D.G. : Centre de Gestion

C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

C.S.R. : Combustible Solide de Récupération

C.S.S. : Commission de Suivi de Site

C.T. : Comité Technique

D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

D.D.M. : Déchets Dangereux des Ménages

D. E. A. : Déchets d'Éléments d'Ameublement

D.E.E.E (ou D3E) : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

D.I.U.O. : Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

D.I.B. : Déchets Industriels Banals

D.R.E.A.L. : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E.M.R. : Emballages Ménagers à Recycler

E.T.P. : Equivalent Temps Plein

F.D.S. : Fiche de Sécurité

F.I.P.H.F.P. : Fonds d'Insertion du Personnel Handicapé de la Fonction Publique

G.E.M. : Gros Electro-Ménager

G.E.R. : Gros Entretien et Renouvellement

I.S.D.D. : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

I.S.D.I. : Installation de Stockage de Déchets Inertes

I.S.D.N.D. : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

J.P.O. : Journée Portes Ouvertes

O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles

P.C.I. : Pouvoir Calorifique Induit

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate

R.E.F.I.O.M. : Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

R.E.O.M. : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

R.G.P.D. : Règlement Général de Protection des Données

R.I.F.S.E.E.P. : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

R.S.C. : Résidus Solides de Combustion

S.E.D.H.L. : Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande

S.E.D.D. : Semaine Européenne du développement Durable

S.E.R.D. : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

S.I.T.C.O.M. : Syndicat Intercommunal de Traitement et de Collecte des Ordures Ménagères

S.T.E.P. : Station d'épuration

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.E.P.C.V. : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

T.V.I. : Tout Venant Incinérable

T.V.D. : Tout Venant Déchetteries

U.V.E. : Unité de Valorisation Énergétique

V.L.E. : Valeur Limite d'Émission